Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 87 (1979)

Artikel: L'Association patriotique du canton de Vaud et son intervention dans la politique vaudoise en 1845

Autor: Bovey, Michel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-65259

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'Association patriotique du canton de Vaud et son intervention dans la politique vaudoise en 1845

† Michel Bovey

L'*Association patriotique du canton de Vaud* est une société politique assez mal connue. Elle fut fondée en 1844 par le député au Grand Conseil Louis-Henri Delarageaz et joua non seulement un rôle dans le mouvement radical vaudois, mais intervint également, et souvent de manière turbulente, dans la politique des années qui suivirent la révolution de 1845.

Les chefs radicaux trouvèrent en elle un véhicule pour leurs idées politiques et furent à même d'atteindre leur auditoire sur toute l'étendue du canton. Ils purent ainsi bénéficier d'un potentiel électoral campagnard avec lequel le parti gouvernemental, issu de la classe bourgeoise et cultivée du chef-lieu, n'entretenait plus que des rapports distants.

Les «casinistes», organisateurs mais perdants de la révolution de 1830[1] — car ils avaient été écartés du nouveau Grand Conseil — s'étaient regroupés avec des hommes de gauche dans la section vaudoise de l'«Association de sûreté fédérale» (Schutzverein) dont les premières traces remontent à 1831[2]. Ce groupement était essentiellement préoccupé de politique fédérale et voulait obtenir d'une Assemblée constituante élue par le peuple la révision du Pacte fédéral. Il combattait l'esprit cantonaliste et désirait une Suisse unie tant dans sa

---

N.B. Le texte de cet article est une version condensée du mémoire de licence que M. Bovey présenta en mai 1976 à la Faculté des lettres de l'Université de Zurich. Nous remercions M. le professeur J.-C. Biaudet de ses conseils en vue de la publication de ce travail et M. Pierre Delarageaz qui, au nom de sa famille, a donné l'autorisation d'utiliser les «papiers Delarageaz» déposés à la Bibliothèque cantonale et universitaire, à Lausanne. L.W.

[1] André Lasserre, *Henri Druey*, Lausanne 1960, p. 47-48 (*Bibl. hist. vaud.*, 24), abrégé: Lasserre, *Druey*.

[2] Les «Schutzvereine» avaient été créés dans les cantons régénérés pour défendre les constitutions nouvellement établies contre les menées de la réaction. Voir Lasserre, *Druey*, p. 78.

structure interne que dans sa politique. L'attitude arrangeante du juste milieu répugnait à ces patriotes qui portaient très haut l'honneur national.

La section vaudoise de l'Association de sûreté fédérale comptait 276 membres vers 1834 et espérait atteindre un effectif de 350 l'année suivante[3]. On y rencontrait les frères Blanchenay[4] et Veillon[5], Vincent Kehrwand[6], Louis-Henri Delarageaz[7], Henri Fischer[8], Rodolphe Soutter-Bron[9], Jean Schopfer[10], Louis Rodieux, président de l'Association en 1832[11], ainsi que 16 membres du Grand Conseil[12]. La majorité des adhérents provenait de Lausanne, des villes de La Côte et de Lavaux, peu du Nord vaudois et des régions agricoles[13]. Un certain nombre d'entre eux se retrouveront parmi les cadres de l'Association patriotique et dans les premiers effectifs du mouvement radical.

Quoique partageant sur de nombreux points les idées de l'Association de sûreté fédérale, Druey n'en fit pas partie. Il semble qu'il ait voulu garder ses distances, mais il la défendit lorsqu'elle fut attaquée au Grand Conseil[14].

---

[3] *Tableau des membres de la section vaudoise de l'Association de sûreté fédérale*, s.l.n.d., 9 p. Un exemplaire dans le fonds Delarageaz: Bibliothèque cantonale et universitaire, à Lausanne (abr. BCU), IS 3681, M 2 c. Voir aussi le «Budget pour 1835 (4e année), Société de sûreté fédérale», établi par L.-H. Delarageaz: BCU, IS 3681, L 2 d.

[4] *Marc*-Jean-Abram Blanchenay, fils du colonel Jean-François-Antoine et de Jeanne-Marie-Susanne Penel, né à Vevey le 3 févr. 1799, avocat. — *Louis*, frère du précédent, né à Vevey le 2 mai 1801, mort célibataire à Vevey le 30 oct. 1881, conseiller d'Etat dès 1845.

[5] *Frédéric*-Joseph-Jules Veillon (1804-1872), voir *Almanach généalogique suisse* 8 (1951), p. 351, nº 95. — *Charles*-Louis-Albert, frère du précédent (1809-1869), voir *op. cit.*, p. 352-353, nº 96.

[6] Louis-Marc-Isaac-*Vincent* Kehrwand (1803-1857), voir *L'Assemblée fédérale suisse 1848-1920*, t. I (abr.: *Assemblée féd.*), Berne 1966, p. 820.

[7] Voir *infra* p. 160-165 et *Assemblée féd.*, p. 801-803.

[8] Jean-*Henri* Fischer, fils de Jean-André (1787-1859). Voir LASSERRE, *Druey*, p. 282, n. 23.

[9] Jean-*Rodolphe* Soutter-Bron (1789-1866), négociant. Voir *Assemblée féd.*, p. 842.

[10] *Jean*-Pierre-Marc Schopfer, de Lauenen et La Praz, fils de Christ-Rodolph et de Louise-Henriette née Gaudin. Né et mort à Morges (1800-1875), négociant.

[11] Louis Rodieux, fils de Louis-David (1802-1836). Voir LASSERRE, *Druey*, p. 282, n. 23. — BCU, IS 3681, M 2 a.

[12] BCU, IS 3681, M 2 c.

[13] *Ibid.*

[14] LASSERRE, *Druey*, p. 79 et p. 78. *Bulletin des séances du Grand Conseil* (abr. *BGC*), février 1834, p. 66-67, p. 133 s.

En 1834, le Comité national de l'Association de sûreté fédérale pria toutefois Druey de contribuer à la rédaction d'un projet de Pacte fédéral, indépendant de ce qui pouvait s'élaborer à la Diète. Une assemblée de délégués, réunis à Zofingue en 1834, élut une commission constituante composée d'éléments progessistes de l'époque, dont Druey[15]. Ce dernier conseilla la même année à la commission constituante de se séparer du «Schutzverein» au cadre trop étroit. La séparation s'effectua en mai 1835, lors de l'assemblée de Schinznach, et ceux qui l'avaient provoquée fondèrent alors l'«Association nationale»[16]. En mars de l'année suivante, ce fut au tour de la section vaudoise de l'Association de sûreté fédérale de prononcer sa dissolution et son immédiate renaissance dans le cadre de la nouvelle association. Le Comité cantonal se composait de Henri Fischer, Jean Mandrot[17], Louis-Henri Delarageaz, Louis Blanchenay, Jules Duchat[18], juge à Cossonay; ils élaborèrent les statuts d'un groupement bien organisé[19]. Cette section vaudoise, sur laquelle Druey exerça une forte influence, intervint activement dans la politique cantonale et prit rapidement les allures d'un parti politique[20]. Dès 1837, la polémique entre libéraux et radicaux, par l'intermédiaire de Druey, de l'Association nationale et du *Nouvelliste vaudois*[21], ne se limitait plus à la Constituante fédérale mais débordait largement sur la politique cantonale. Bien que l'Association nationale et son très actif groupement lausannois dit «Section des Trois Suisses» n'ait guère remporté de succès politiques immédiats, ses interventions au Grand Conseil, ses écrits et brochures largement répandus préparaient le terrain et opéraient une œuvre de propagande secondée par les articles de Druey dans le *Nou-*

---

[15] HENRI DRUEY, *Correspondance*, éd.: Michel Steiner et André Lasserre, t. I-III, Lausanne 1974-1977 (*Bibl. hist. vaud.*, 53, 56, 58), abrégé: DRUEY, *Correspondance*. Voir t. I, p. 233; LASSERRE, *Druey*, p. 79; EMIL SPIESS, *Ignaz Paul Vital Troxler*, Berne 1967, p. 535 s.

[16] E. SPIESS, *I.P.V. Troxler...*, p. 565 s.

[17] *Jean*-François-Samuel Mandrot, fils de noble Claude-François-Samuel. Né à Morges en 1784, mort à Lausanne en 1850, avocat. Voir DRUEY, *Correspondance*, t. I, p. 75, n. 3.

[18] *Jules*-Ferdinand-Louis Duchat, fils de Jean-Isaac-Louis, sous-préfet, bourgeois de Cossonay, et de Charlotte née Dardel, né à Cossonay le 18 août 1800.

[19] *Règlement de la section du district de Lausanne et de l'Association nationale suisse*, Lausanne 1836, 7 p. Un exemplaire aux Archives cantonales vaudoises (abr. ACV), K I 17.

[20] LASSERRE, *Druey*, p. 84-85.

[21] Druey assuma la direction du *Nouvelliste* de 1836 à 1844.

velliste. Les idées radicales et même socialistes étaient aussi propagées par les bibliothèques démocratiques ouvertes dans tout le canton. Les plus importantes étaient celles de Lausanne, Vevey, Yverdon et Morges[22].

C'est donc dans le courant des années 30 que l'on vit apparaître une fraction radicale sur la scène politique vaudoise. Elle avait un théoricien et un «chef de parti» en Druey, une ligne de conduite, un état-major avec les membres de la Section des Trois Suisses et un organe d'opinion avec le *Nouvelliste vaudois*. On peut parler d'un début de parti politique; il ne lui manquait plus que la masse des adhérents. C'est l'Association patriotique qui les lui apportera.

L'Association patriotique

Louis-Henri Delarageaz

Lorsque Delarageaz[23] fonda l'Association patriotique en 1844, il était membre du Grand Conseil depuis 1841 et ne s'était fait remarquer par aucune intervention ou proposition spectaculaires[24]. Sa popularité ne devait guère dépasser les limites du district de Morges et plus particulièrement celles du cercle d'Ecublens où il avait été élu. Par l'organisation qu'il créa, il se vit en peu de temps projeté sur la scène politique cantonale et devint soudain l'un des hommes politiques les plus en vue du canton et l'un des meneurs du mouvement radical.

Il était né le 9 octobre 1807 à Préverenges, près de Morges, «dans la chambre que le célèbre Reymond, chef des bourla-papey et des

---

[22] BCU, IS 3681, K 2: «Création de l'Association patriotique», ms. de Delarageaz, p. 2. Une partie de ce texte a été publiée dans *24 Heures-Feuille d'Avis de Lausanne* des 13, 14 et 15 févr. 1973.

[23] Jean-*Louis-Henri* Delarageaz, fils de François-Samuel, bourgeois de Préverenges, et de Louise-Georgette Moynard, né le 9 oct. 1807, bapt. à Lonay le 1er nov. 1807, ACV, Eb 75/5, p. 113. Les renseignements sur la jeunesse de Delarageaz jusqu'en 1830 proviennent d'un fragment d'autobiographie non daté: BCU, IS 3681, K 1, soit un cahier de 24 pages, probablement autographe, et une copie partielle de 8 pages. — La correspondance de Delarageaz donne de plus amples renseignements sur la suite de ses études et de sa carrière. Voir aussi: *Assemblée féd.*, p. 801-803.

[24] *BGC* années 1841-1844.

camps des gamaches avait prise pour son bureau et son quartier général en 1798»[25]. Fils d'un agriculteur qui possédait un beau domaine, il était destiné à suivre la trace paternelle. Après qu'il eut fait ses classes primaires sous la férule du régent de Morges, «le père Monachon... malheureux pédagogue fort ridicule»[26], ses parents l'envoyèrent vers l'âge de 14 ans pour une année en Suisse allemande, à Zofingue. C'est là qu'il prit goût à l'étude sous la direction du fils de son hôte. Alors qu'il aurait aimé entrer au collège, ses parents jugèrent ce zèle inutile et lui firent réintégrer l'école de Préverenges.

La rencontre qu'il fit d'une équipe d'arpenteurs qui travaillaient à un relevé «aux abords du pont de la Venoge sur le territoire de St-Sulpice» fut déterminante pour sa future carrière. Manquant de main-d'œuvre, ils prièrent le jeune Delarageaz de les aider. Celui-ci s'intéressa à ce travail et ce premier contact fit naître en lui l'idée de devenir arpenteur.

Il se mit en relation avec le commissaire général François-Henry Sterchi[27] qui lui promit de le prendre en apprentissage dès la fin de 1824. De santé fragile, Delarageaz n'était pas fâché à la perspective d'abandonner les travaux de la campagne qu'il trouvait trop pénibles. Mais, dans l'intervalle, il avait à combler les lacunes de son instruction, qui se limitait pour l'essentiel à une bonne connaissance de la Bible. Henri Fischer, libraire à Lausanne et futur ami politique, lui servit alors de conseiller pour ses lectures; Delarageaz étudiait dans une atmosphère bucolique, installé sur une peau de mouton en gardant les vaches.

Il fit son apprentissage entre 1825 et 1830, partageant son temps entre le travail pratique sur le terrain durant l'été et la formation théorique l'hiver, quand il suivait des cours comme externe à l'Académie. Il avait aussi entrepris une formation de notaire pour le cas où il ne réussirait pas dans le métier d'arpenteur, mais la basoche ne lui convenait pas et ce fut un échec. Vers 1832, il se mit à son compte et exerça son métier jusqu'à sa nomination au Conseil d'Etat en 1845. Il entretenait à Préverenges une école d'arpenteurs et, dit Boisot, «il a

---

[25] BCU, IS 3681, K 1 p. 1: Delarageaz fait une erreur de date, il s'agit de 1802.

[26] BCU, IS 3681, K 1 p. 3.

[27] François-*Henry* Sterchi, né à Morges en 1797, émigra en Amérique en 1848. Voir Olivier Dessemontet, *Histoire des Archives cantonales vaudoises 1798-1956*, Lausanne 1956, p. 26, n. 4.

fait des communistes de la plupart de ses élèves, qui se sont ensuite répandus sur divers points du canton»[28]. Entre 1832 et 1845, il signa avec ses collaborateurs de nombreux plans de communes, levés dans le cadre du remaniement du cadastre[29]. Il prit part également de 1833 à 1838 aux travaux de triangulation de la Suisse que dirigeait le quartier-maître général Guillaume-Henri Dufour pour l'élaboration de la carte militaire[30]. A partir de 1845, il abandonna son métier, mais garda un vif intérêt pour les questions techniques: il suivit notamment avec attention la construction des chemins de fer du canton.

Malgré ses succès professionnels et politiques, cet autodidacte se plaignit longtemps de son manque d'instruction et des lacunes que, malgré son énergie, il n'était pas parvenu à combler. Durant toute sa carrière, il les ressentit comme un handicap et un obstacle.

C'est pendant ses années d'études à Lausanne que Delarageaz entra en contact avec des hommes engagés dans la politique d'opposition et qui cherchaient à obtenir le changement de la constitution. Il faisait partie d'un cercle d'amis qui se réunissait régulièrement et discutait des questions à la mode. On s'intéressait essentiellement à la politique intérieure du canton et de la Confédération, peu à la politique étrangère. On lisait les journaux et commentait les nouvelles. Avec le temps, ce cercle s'élargit autant que l'horizon des préoccupations de ses membres; de la politique on passa aux questions d'ordre social et économique[31]. Delarageaz semble avoir été séduit par les idées des socialistes français, en particulier par celles de Pierre-Joseph Proudhon, avec qui il resta longtemps en relation[32], et celles d'Etienne Cabet[33] et de Richard Lahautière[34].

---

[28] Mémoires de *Georges*-Louis-Jonathan Boisot, 6 vol. manuscrits conservés à la BCU sous la cote: J 5160 (cités: Boisot, Mémoires), vol. 3, p. 16.

[29] BCU, IS 3681, A et J *passim*; ACV, séries GB et GC *passim*.

[30] BCU, IS 3681, A *passim*.

[31] BCU, IS 3681, K 1 p. 11-12.

[32] Pierre-Joseph Proudhon, 1809-1865. BCU, IS 3681, J 86: lettre de Proudhon du 14 mars 1845; J 87: lettre de Proudhon du 1er avril 1845. Arrivé au pouvoir, Delarageaz avait offert à son correspondant une place de professeur au gymnase de Lausanne, Proudhon refusa: J 87 *i.f.* — La correspondance de Proudhon, éditée par J.-A. Langlois, Paris 1875, 14 vol., contient 17 lettres de Delarageaz.

[33] Etienne Cabet, 1788-1856. Delarageaz et Cabet, voir *BGC* printemps 1847, p. 317-319.

[34] Auguste-Richard Lahautière, 1813-1882. Avocat, disciple de Babeuf et de Buonarroti, éditeur de *La Fraternité* qui parut de mai 1841 à mars 1843, publication dont Delarageaz fut dépositaire: BCU, IS 3681, J 67.

Vers 1830, Delarageaz s'engagea véritablement dans la politique d'opposition, à l'extrême gauche; nous retrouvons sa trace dans toutes les sociétés politiques manifestant cette tendance. Il prit une part active à la vie de la section vaudoise de l'Association de sûreté fédérale dont il fut membre du comité[35] ainsi que de l'Association nationale[36] qui succéda à la précédente. Il s'affilia à la «Jeune-Suisse»[37] et fut également l'un des membres fondateurs de la Bibliothèque démocratique de Morges[38]. Delarageaz était aussi en relation avec les sociétés communistes d'ouvriers allemands de Morges et de Lausanne, et il les soutint lorsqu'elles entrèrent en conflit avec les partisans de la «Jeune-Allemagne»[39]. La Société de Saint-Pierre, association communiste de Lausanne, entretenait un restaurant communautaire dont Delarageaz semble avoir été l'un des fournisseurs[40]. C'est par l'intermédiaire de Simon Schmid[41], ouvrier tanneur et gérant de ce restaurant, que Delarageaz fut mis en contact avec Wilhelm Weitling[42] quand ce dernier séjourna à Lausanne et à Vevey, entre 1842 et 1843[43].

A partir de 1841, Delarageaz, élu député au Grand Conseil, entra dans la carrière politique. La lutte contre le gouvernement et les options de son propre parti l'éloignèrent des préoccupations sociales. Chez les radicaux, les réformes sociales ne trouvèrent que très peu d'écho et de compréhension. Ils estimaient en effet que l'émancipation politique des citoyens entraînerait nécessairement l'égalité maté-

---

35 BCU, IS 3681, L 2 a: «Société de sûreté fédérale. Section vaudoise. Journal [tenu par] Delarageaz, questeur, 1843.» Voir aussi: L 2 d.

36 Voir *supra* p. 159.

37 MARC VUILLEUMIER, *Weitling, les communistes allemands et leurs adeptes en Suisse. Quelques documents (1843-1847)* dans *Cahiers Vilfredo Pareto*, 11 (1973) (abr. VUILLEUMIER, *Weitling*), p. 39.

38 BCU, IS 3681, L 3 a et L 3 b. Voir aussi BCU, IS 3681, B 165: lettre de Jules Michaud, 18 févr. 1846, et B 169: lettre du même du 1er mars 1846.

39 WILHELM MARR, *Das junge Deutschland in der Schweiz*, Glashütten 1976, repr. de l'éd. Leipzig 1846 (abr. MARR, *Das junge Deutschland*), p. 151.

40 OSCAR HURT-BINET, *Causeries politiques*, Lausanne 1845-1846 (abr. HURT-BINET, *Causeries*), nº 2, p. 18.

41 Simon Schmid, voir VUILLEUMIER, *Weitling*, p. 43-44.

42 Wilhelm Weitling, voir VUILLEUMIER, *Weitling*, p. 37, n. 1 et 2.

43 VUILLEUMIER, *Weitling*, p. 45, 50 et 60. OTTO BRUGGER, *Geschichte der deutschen Handwerkervereine in der Schweiz 1836-1843. Die Wirksamkeit Weitlings (1841-1843)*, thèse Berne 1932 (abr. BRUGGER, *Handwerkervereine*), p. 88 s. Voir aussi: Arch. d'Etat de Zurich, Weitling-Papiere, P 239/1, g 1, g 6; BCU, IS 3681, J 64 et J 66.

rielle[44]. Gênés enfin par leurs accointances avec les cercles communistes, les radicaux durent prendre leurs distances, et Delarageaz lui-même acquiesça aux mesures d'expulsion prises par le Gouvernement vaudois en 1845 et par le Conseil fédéral en 1851 contre les communistes et réfugiés allemands.

Dès 1845, arrivé au pouvoir cantonal par le coup d'Etat dont il avait été l'un des auteurs, sa carrière prit une tournure toute traditionnelle. Il devint l'une des figures de proue du parti radical et reprit le flambeau à la mort de Druey, succession à laquelle celui-ci l'avait destiné[45]. Tenant du radicalisme gouvernemental — c'est-à-dire campagnard et conservateur — il ne sut empêcher la sécession de l'aile gauche de son parti qui fit coalition avec les libéraux et provoqua en 1861 la chute du gouvernement et une révision constitutionnelle. Il revint au pouvoir en 1866 — alors que cette coalition si disparate s'effritait et retombait dans l'opposition — mais une nouvelle génération de radicaux faisait son apparition. Leur politique économique, dirigée par Louis Ruchonnet, était en opposition avec celle de Delarageaz. Celui-ci évolua toujours plus vers la droite et se rapprocha tant des libéraux qu'ils en vinrent à le considérer comme un des leurs[46]. Delarageaz quitta le gouvernement cantonal en 1878, après avoir été battu par les néo-radicaux à propos de la défalcation des dettes hypothécaires[47].

Sur le plan fédéral, Delarageaz représenta le canton de 1857 à 1881 au Conseil national. Il y défendit une politique cantonaliste et fédéraliste, s'opposant aux deux révisions constitutionnelles de 1872 et 1874 ainsi qu'à la nouvelle loi militaire. Il accomplit en outre deux missions importantes. La première comme commissaire fédéral en Valais[48], après la guerre du Sonderbund, avec Stefano Francini et Emil Frey; la seconde lors de l'affaire de Neuchâtel en 1857, quand il fut chargé

---

[44] JAKOB RAGAZ, *Die Arbeiterbewegung in der Westschweiz*, Aarau 1938 (abr. RAGAZ, *Arbeiterbewegung*), p. 58-59, paru dans *Schweizerische Beiträge z. Wirtschafts- u. Sozialwissenschaft*, 3).

[45] BCU, IS 3681, J 119.

[46] Delarageaz déclina sa réélection au Conseil d'Etat en 1878, parce qu'il avait été porté par une majorité de libéraux: *Gazette de Lausanne* (abr. *GL*), 16 mars 1891.

[47] L.-H. DELARAGEAZ, *Des impôts vaudois et de la défalcation des dettes en particulier*, Lausanne 1877, 97 p.

[48] Françoise Rohrer, La mission Delarageaz en Valais, décembre 1847-février 1848. Mém. de lic., Lausanne 1970, XIV + 52 p.

d'organiser les fortifications de la ville de Bâle contre une éventuelle attaque prussienne[49].

Delarageaz mourut en 1891, dans son domaine de Préverenges, après dix ans de retraite de la vie politique, isolé, honni par son propre parti qui ne lui pardonnait pas sa défection. Lors de son ensevelissement, le 17 mars 1891, aucun des délégués officiels du canton ne prit la parole dans le petit cimetière de Préverenges[50].

La personnalité de Delarageaz est représentative de la nouvelle génération de politiciens radicaux arrivés au pouvoir en 1845. Issus d'une classe modeste de petits commerçants, d'entrepreneurs, d'artisans et de paysans, ils luttèrent avec véhémence contre les libéraux, auxquels ils reprochaient leur exclusivisme et l'abus de leur supériorité intellectuelle et matérielle. Sans grande tradition culturelle, ils menèrent une politique beaucoup plus directe, sans trop s'encombrer de nuances philosophiques et académiques. Elle prit parfois un tour vulgaire et le recours à la violence — moyen politique inconcevable pour les libéraux — ne les effrayait pas. Mais avec cette turbulence, ils donnèrent un nouvel élan à la vie politique.

Leurs origines modestes les rapprochaient du peuple, dont ils parlaient le langage avec un «accent vaudois soigneusement cultivé»[51]; ils surent s'en faire connaître, s'intéresser à ses problèmes matériels et aux réformes sociales. Ce sont eux enfin qui firent prendre conscience à une très large couche de la population rurale de son pouvoir politique et lui apprirent à en user. C'est là le grand mérite des radicaux et c'est dans cet esprit que Delarageaz fonda l'Association patriotique.

La fondation de l'Association patriotique

Les forces radicales prenaient corps autour des sociétés politiques et des bibliothèques démocratiques, mais elles ne formaient que quelques groupuscules. Elles étaient loin de représenter un front compact, apte à mener une politique d'opposition conséquente. Ces groupements politiques étaient aussi inégalement répartis dans le can-

---

[49] *Histoire militaire de la Suisse*, cahier 10, Berne 1917, p. 73.

[50] *GL* 18 mars 1891. *Revue* 18 mars 1891. Voir aussi FÉLIX BONJOUR, *Souvenirs d'un journaliste*, I, Lausanne 1931, p. 129-130. ID, *Louis Ruchonnet*, Lausanne 1936, p. 189.

[51] *Journal de Genève* 18 mars 1891.

ton. Ils se rencontraient essentiellement dans les villes d'une certaine importance et dans les districts du bord du lac. Le district d'Aigle et le Chablais avaient connu en 1844 une vive agitation à la suite de la défaite de la «Jeune-Suisse» valaisanne sur le Trient[52], agitation entretenue par les radicaux valaisans qui avaient fui et s'étaient installés dans la région, avec l'espoir de réintégrer leur canton en vainqueurs. D'autre part, la population du vignoble, dont la situation économique était plus faible et plus précaire que celle des agriculteurs de l'arrière-pays, était moins conservatrice et plus ouverte à un mouvement politique d'opposition et de réformes sociales[53]. Ce fut donc pour briser l'isolement de ces diverses sociétés et créer un mouvement d'opposition plus vaste et cohérent que l'Association patriotique fut créée. Elle absorba la section vaudoise de l'Association nationale qui périclitait depuis les années 1838-1840[54].

A la fin de 1844, les radicaux avaient de bonnes raison de s'organiser, car ils avaient essuyé quelques échecs politiques et il semblait que les libéraux-conservateurs consolidaient leurs positions.

Les radicaux avaient perdu un siège à l'exécutif lors du décès de Béat de Weiss[55], remplacé par Louis de Miéville, avocat à Yverdon[56]. Ce dernier, sans être conservateur, n'appartenait pas au groupement radical. Certains radicaux crurent même à un plan de bataille organisé et arrêté par les conservateurs dès octobre 1844 pour éliminer les trois membres radicaux du Conseil d'Etat: Druey, Blanchenay et de Weiss. La désignation de l'avocat de Miéville, assermenté le 26 novembre 1844, fit penser à un commencement d'exécution de ce plan[57]. Un autre échec fut le constant insuccès des radicaux en matière de révision de l'article constitutionnel sur l'indemnisation des membres du Grand Conseil. Cette disposition avait été introduite dans la constitution de 1831 sur l'initiative de Druey. L'Etat allouait une somme de 12000 francs à répartir entre les conseillers au *pro rata* de leurs journées de présence et de leurs déplacements. L'expérience montra que

---

[52] JOHANNÈS DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse*, trad. A. Reymond, V/2, Lausanne 1919, p. 799.

[53] E. SPIESS, *I.P.V. Troxler...*, p. 756-764.

[54] LASSERRE, *Druey*, p. 168.

[55] Béat-Emmanuel de Weiss, décédé le 9 novembre 1844.

[56] Louis de Miéville, voir *Assemblée féd.*, p. 803. En 1841, Delarageaz le rangeait parmi les députés du centre, au Grand Conseil: BCU, IS 3681, L 7 e.

[57] *BGC* automne 1844, p. 159. *Nouvelliste vaudois* (abr. *NV*) 24 oct. 1845.

cette somme était insuffisante et des pétitions portèrent une première fois en 1835 la question de l'augmentation devant le Grand Conseil. Celui-ci refusa d'entrer en matière. En 1838, une motion fit ressurgir la question; elle «dormit» jusqu'en 1841 pour être à nouveau rejetée. Mais les partisans de l'augmentation ne se tinrent pas pour battus: en 1843, de nouvelles pétitions arrivèrent au Grand Conseil[58]. Le Conseil d'Etat présenta au printemps 1844 un projet de décret qui fut discuté et rejeté à nouveau à la session d'automne. Ce fut à cette occasion que Druey adressa à ses collègues sa mémorable mise en garde:

«On ne veut pas changer un tout petit article, sans faire tant d'embarras. Peut-être, il surviendra des choses auxquelles on ne s'attend pas, des circonstances difficiles et critiques: il est à craindre alors que ces demandes de changement total à la Constitution ne coïncident avec les circonstances.»[59]

Exaspérés par ces lenteurs et ces constants refus, les radicaux se mirent en mouvement, car ils estimaient que le Grand Conseil ne représentait pas la majorité de la population.

L'organisation des forces radicales en une société politique n'alla pas sans mal. Delarageaz — qui avait pris l'initiative — fit part de son projet tout d'abord à son ami François Thury[60] et lui demanda conseil. Celui-ci observa qu'il aurait de la peine à trouver des adhérents et qu'il fallait qu'ils fussent nombreux pour que la société fût efficace. Malheureusement, beaucoup de radicaux n'osaient pas affirmer leurs opinions:

«Ils sont surveillés, suspectés, les idées ultra-religieuses ont maintenant un grand développement; les personnes riches se groupent autour d'elles; les gens qui ont besoin d'ouvrage, les industriels, les petits marchands et les nécessiteux redoutent de leur déplaire.»[61]

Cette objection de Thury situe le milieu social dans lequel se recruteront les futurs membres de l'association et laisse entrevoir le clivage et l'antagonisme social qui vont se faire jour. L'opposition

---

[58] JEAN-LOUIS-BENJAMIN LERESCHE, *Henri Druey*, Lausanne 1857 (abr. LERESCHE, *Druey*), p. 87-94. LASSERRE, *Druey*, p. 50.

[59] *BGC* automne 1844, p. 148.

[60] François Thury, 1806-1872. Voir *Assemblée féd.*, p. 844.

[61] BCU, IS 3681, K 2 p. 4.

politique ne pouvait manquer de susciter d'autres conflits, tant religieux et culturels que matériels, débordant de beaucoup le domaine de la politique.

Delarageaz parla de son idée à d'autres amis et à quelques membres du Grand Conseil qui furent tous favorables. Il leur promit donc de réaliser son projet avant la fin de l'année. Néanmoins il eut quelque peine à rassembler ceux avec qui il désirait partager l'initiative de son entreprise:

«Plusieurs convocations, dont l'une sous prétexte de manger une salée et boire un verre n'aboutirent pas. — Le vin resta au boutelier et la salée chez le boulanger Briod.»[62]

Ce n'est qu'au moment de la clôture de la session d'automne, le 7 novembre 1844, qu'il parvint à rassembler quelques députés, parmi lesquels se trouvaient Henri Fischer, Rodolphe Soutter-Bron, le médecin et historien Auguste Verdeil, Marc Blanchenay et Charles Veillon; il leur exposa ses intentions et présenta un avant-projet de statuts. L'assemblée décida alors de former une commission, composée de Marc Blanchenay, Jules Eytel[63], Louis-Henri Delarageaz et présidée par Henri Fischer, pour rédiger un projet complet de statuts. Le travail fut bientôt terminé et l'on convint de réunir le 29 décembre 1844 au Casino une assemblée de patriotes afin de présenter à un plus vaste auditoire les statuts inspirés du projet de Delarageaz. On invita par lettre circulaire du 18 décembre, envoyée sous pli fermé, «des citoyens connus par leurs opinions libérales et démocratiques»[64]. On n'était admis à l'assemblée que sur présentation de la lettre de convocation, mais plusieurs personnes que l'on avait oubliées vinrent grossir les rangs. Les patriotes répondirent nombreux à l'appel et se réunirent le dimanche matin à dix heures «au son des cloches qui appellent au temple»[65]. La séance fut présidée par Henri Fischer et le bureau formé par les membres de la commission de rédaction des statuts. Après un rapport sur le travail effectué, le président mit en discussion le projet de statuts et la déclaration de principes. Ils furent acceptés sous réserve de très légers amendements. L'assemblée décida

---

[62] BCU, IS 3681, K 2 p. 6.

[63] Jules Eytel, 1817-1873. Voir DRUEY, *Correspondance*, II, p. 187, n. 44.

[64] BCU, IS 3681, K 2 p. 7. Circulaire de convocation: *ibid.*, M 7 a.

[65] [LOUIS VULLIEMIN], *Le 14 février ou simple récit de la révolution du canton de Vaud en 1845*, Lausanne 1845 (abr. VULLIEMIN, *14 février*), p. 9.

Louis-Henri Delarageaz, conseiller d'Etat.
Photo Fr. Gysi, Aarau. Musée de l'Elysée.

de prendre sous son patronage le *Nouvelliste vaudois*, qui était en difficultés financières, et d'en faire son organe de parti[66]. Elle désigna les membres de la commission de rédaction des statuts pour former le comité central et Henri Fischer devint ainsi président de l'*Association patriotique* nouvellement créée. L'assemblée se dispersa après un banquet «où la gaîté et l'esprit patriotique coulèrent à plein bord»[67].

L'organisation de l'Association patriotique

Le but des fondateurs de l'Association patriotique était de grouper dans une société fortement charpentée les forces radicales de tout le canton pour «paralyser les menées ostensibles ou occultes de l'aristocratie sous quelque forme qu'on les signale et, d'un autre côté, favoriser le développement des principes démocratiques posés dans notre constitution»[68].

Les moyens proposés étaient la propagande individuelle et la presse; on voulait influencer les élections et provoquer, si nécessaire, des pétitions et des assemblées populaires — procédé qui eut un effet retentissant par la suite.

L'Association était dirigée par un comité central de cinq membres, élus pour un an par l'assemblée générale. Il avait pour tâche de se tenir au courant de la politique et d'aviser si une prise de position s'imposait. Il devait aussi stimuler les comités locaux, être en correspondance avec eux et propager les principes de la société. C'est du comité central que dépendait l'activité forcément sporadique de l'Association; c'est lui qui la mettait en mouvement ou en veilleuse suivant les circonstances et c'est son dynamisme qui engendrait celui de l'Association patriotique. L'autorité du comité ne resta pas toujours incontestée et il dut remettre à l'ordre certains membres excessivement zélés qui le trouvaient trop peu actif.

L'Association était organisée en sections locales, présidées par un comité qui recevait ses instructions du comité central. Sept adhérents suffisaient à former une section qui percevait les cotisations dont les deux tiers allaient à la caisse centrale. L'argent ainsi récolté servait à financer la propagande: le *Nouvelliste* et les brochures de circonstance.

---

[66] *NV* 24 et 31 déc. 1844, 3 janv. 1845. — Boisot, Mémoires, vol. 3, p. 10.
[67] BCU, IS 3681, K 2 p. 11.
[68] BCU, IS 3681, M 7 b 1, p. 2.

L'assemblée générale représentait le pouvoir suprême de l'association. Elle était convoquée par le comité central dont elle surveillait la gestion et nommait les membres[69].

Le comité prit soin tout d'abord de développer le mouvement dans les diverses localités du canton. L'une des premières sections organisées, vraisemblablement sous l'impulsion de Delarageaz, fut celle de Morges[70]. L'Association s'implanta très rapidement dans le canton et put déjà au début de l'année suivante déployer une action d'une envergure telle qu'elle provoqua la chute du gouvernement.

La création de l'Association patriotique marque un tournant décisif dans l'évolution intérieure de la politique cantonale. Le radicalisme prenait corps; l'on pouvait parler désormais d'un parti politique proprement dit, doué d'un organe central en contact avec des groupements répandus dans tout le canton. Les radicaux avaient en main un instrument puissant qu'ils surent utiliser.

«C'était — dira Boisot — une machine, dont la manœuvre étoit destinée à saper la Constitution, les lois et le gouvernement légal.»[71] Les obstacles que les libéraux tentèrent de mettre sur son chemin s'avérèrent bien trop faibles et trop timides; ils ne purent entraver sa marche.

L'intervention de l'Association et les assemblées populaires

L'incident que les radicaux et l'Association patriotique exploitèrent à fond fut l'appel du gouvernement lucernois aux Jésuites. On ne pouvait rêver sujet plus propre à exciter les passions politiques et religieuses[72].

Lucerne était alors canton directeur et par là l'un des plus importants de la Confédération. En 1841, un mouvement de ferveur religieuse avait renversé le gouvernement libéral de 1831 et, le 24 octobre 1844, contre l'avis d'une partie du clergé, le Grand Conseil lucernois décida de confier aux Jésuites l'enseignement secondaire dans le canton. Ce faisant, il n'outrepassait pas ses compétences, mais il choisissait bien mal son moment: les passions confessionnelles et

---

69 BCU, IS 3681, M 7 b 1 p. 6-7.

70 BCU, IS 3681, K 2 p. 11-12. Voir ACV, R 98: procès-verbaux incomplets de la section de Morges, 1845-1853.

71 Boisot, Mémoires, vol. 3, p. 10.

72 Ernest Dériaz, *Histoire du parti radical démocratique vaudois 1845-1945*, Lausanne 1945, p. 37.

politiques agitaient le pays et l'affaire des couvents d'Argovie n'était pas oubliée. L'appel des Jésuites était autant un défi aux libéraux qu'un affront aux protestants[73]. A la fin de 1844, une expédition de volontaires tenta de provoquer un revirement politique à Lucerne par une intervention armée. Mal organisée et indisciplinée, cette troupe essuya une défaite cuisante et fut mise en fuite[74]. Malgré cet échec, les populations des cantons libéraux témoignèrent une vive sympathie aux organisateurs des corps francs. Le gouvernement conservateur de Lucerne et les Jésuites apparaissaient de plus en plus odieux. Dès le mois de janvier 1845, le *Nouvelliste* réclama avec insistance l'expulsion de l'Ordre et l'Association patriotique rédigea une pétition à présenter au Grand Conseil. Celui-ci devait donner à ses députés à la Diète extraordinaire de Zurich des instructions leur enjoignant de voter l'expulsion des Jésuites. L'Association justifiait sa prise de position par le danger que l'Ordre de Jésus représentait en Suisse à cause de ses machinations antilibérales et des risques de sécession qu'il suscitait[75].

La pétition de l'Association patriotique fut mise en circulation à la fin du mois de janvier par le comité central[76]. Elle ne disait pas si l'expulsion devait, le cas échéant, être exécutée par la force. Jules Eytel aurait souhaité cette précision, mais la plupart des membres du comité repoussaient — pour le moment — tout recours à la violence. Ils redoutaient de perdre des suffrages. Les rédacteurs de la pétition estimaient que s'ils envisageaient d'emblée une solution violente, ils ne pourraient compter que sur 15 000 signatures environ. En laissant la question ouverte, on pouvait en espérer 20 000 à 25 000[77]. Ces espoirs furent largement dépassés. Si le comité dissociait temporairement la décision et son mode d'exécution, ce n'était pas par naïveté, comme le crurent certains conservateurs, mais bien par politique[78].

La récolte des signatures devait avoir lieu le plus rapidement possible, afin que les pétitions fussent rendues avant la session extraordinaire du Grand Conseil, prévue pour le 11 février 1845. Lancées à la

---

[73] JEAN-CHARLES BIAUDET, *La révolution vaudoise de 1845*, Lausanne 1946, p. 20-21.

[74] J. DIERAUER, *Histoire...*, V/2, p. 811 s.

[75] BCU, IS 3681, M 7 c.

[76] *NV* 31 janv. 1845.

[77] BCU, IS 3681, K 2 p. 13-14.

[78] ANDRÉ LASSERRE, *1845 ou la révolution du paradoxe*, dans *RHV* 1957, p. 192-196.

fin du mois de janvier, elles furent déposées sur le bureau du Grand Conseil — «si du moins il y a place pour les contenir»[79] — le 11 février, couvertes de 30000 signatures. L'exploit était remarquable, même si un certain nombre de signatures pouvaient être contestées[80]. Peu importait le chiffre exact, il ne changeait rien à la situation et une contre-pétition du parti adverse ne fit que démontrer son peu d'audience[81].

Bien que les libéraux eussent lancé leur pétition trop tard, ils espéraient obtenir au moins autant de signatures que l'Association patriotique[82]. Vaine illusion dans le climat général et compte tenu de la faiblesse de leurs arguments. Ils reprochaient à la pétition radicale de trop simplifier: «Quiconque n'est pas contre eux [les Jésuites] est pour eux.»[83] Ils accusaient leurs adversaires de tromper le public en taisant les conséquences d'un décret d'expulsion. Considérant la Suisse comme une confédération d'Etats indépendants, les libéraux ne pouvaient tolérer qu'une majorité imposât sa loi à la minorité. Ils acceptaient encore moins qu'on employât la violence dans une question religieuse. Ils proposaient enfin une politique d'expectative, disant que le temps arrangerait les choses et qu'il était inopportun de rien brusquer[84].

Ces arguments ne portèrent guère et la contre-pétition ne recueillit pas un dixième des signatures de la pétition de l'Association patriotique[85].

Afin de soutenir activement la collecte des signatures et d'atteindre un public aussi vaste que possible, le comité central de l'Association avait décidé de convoquer des assemblées populaires, à l'exemple de ce qu'avaient fait les radicaux bernois et zurichois.

La plus importante eut lieu le 2 février à Villeneuve. La réunion fut décidée le 28 janvier, à la demande de plusieurs sections locales[86].

---

[79] *GL* 11 févr. 1845.

[80] *NV* 11 févr. 1845. DRUEY, *Correspondance*, II, p. 169, n. 18. Voir aussi VULLIEMIN, *14 février*, p. 14-15.

[81] VULLIEMIN, *14 février*, p. 15.

[82] *NV* 11 févr. 1845 (supplément).

[83] *NV* 24 janv. 1845.

[84] *Le Courrier suisse* (abr. *CS*) 28 janv. et 7 févr. 1845. Boisot, Mémoires, vol. 3, p. 18-19.

[85] CHARLES GILLIARD, *La révolution vaudoise de 1845*, dans *Feuille centrale de la Société de Zofingue*, Genève 1900-1901 (abr. GILLIARD, *Révolution*), p. 135. Voir aussi: Boisot, Mémoires, vol. 3, p. 21.

[86] *NV* 28 janv. 1845.

Le choix de l'endroit n'était pas dû au hasard et devait contribuer au succès de l'entreprise[87]. L'assemblée fut ouverte à midi, sur la place de Villeneuve, par Charles Veillon. Plusieurs orateurs se succédèrent à la tribune pour expliquer la politique de l'Association patriotique. Parmi eux, Jean Schopfer se distingua par la violence de ses propos à l'égard des conservateurs et de leur presse[88]. La décision la plus importante prise au cours de la manifestation fut l'adoption de la résolution suivante:

— on emploierait tous les moyens légaux pour provoquer l'expulsion hors du pays des Jésuites et des sociétés affiliées;
— on s'associerait aux pétitions demandant que l'expulsion soit prononcée par la Diète;
— on ne porterait atteinte ni au Pacte, ni à la religion catholique;
— on se réunirait à nouveau en cas de besoin, dans la localité que le comité central désignerait[89].

Cette assemblée attira une foule considérable, telle qu'on n'en avait jamais vu dans le canton, pour une réunion politique[90]. Il y avait un changement d'attitude de la population et les appels de l'Association patriotique étaient tombés dans un sol fertile, au moment favorable. Quant au nombre exact — ou même approximatif — des participants, les témoignages diffèrent beaucoup selon la couleur politique des rapporteurs; il en sera de même pour chaque assemblée populaire. Le *Nouvelliste* avait dénombré 5800 à 6000 personnes et se lança dans une vive polémique avec le *Courrier suisse* qui n'en avait vu que 2500[91]. La *Gazette* prenait la moyenne et comptait 3000 à 4000 personnes[92].

Il y eut le même dimanche d'autres assemblées, certes moins importantes que celle de Villeneuve, dans diverses localités du canton, à Cully, à Morges, à Aubonne, à Yverdon et à Moudon[93]. On y présentait la même déclaration qu'à Villeneuve, faisait signer la pétition et recrutait des membres pour l'Association.

---

87 Boisot, Mémoires, vol. 3, p. 21.
88 *CS* 4 févr. 1845.
89 *NV* 4 févr. 1845. *CS* 4 févr. 1845.
90 Druey, *Correspondance,* II, p. 167.
91 *NV* 4 févr. 1845. *CS* 4 févr. 1845.
92 *NV* 7 févr. 1845.
93 *NV* 4 févr. 1845.

Le *Nouvelliste* put ainsi déclarer triomphalement qu'en cette journée du 2 février 1845, plus de 10000 citoyens dans le canton s'étaient occupés de la question des Jésuites[94].

Même en admettant que le chiffre avancé soit très optimiste, l'auditoire n'en était pas moins considérable. Les positions de l'Association patriotique s'affermissaient de plus en plus: ses idées se répandaient, ses chefs étaient désormais connus de la population des districts ruraux, la pétition trouvait de nouveaux signataires et les sections locales des adhérents. De pareilles assemblées eurent lieu le dimanche suivant 9 février, à Lutry, Cossonay et Lucens. Partout le scénario se répétait: le président de l'assemblée, après quelques paroles d'introduction, donnait lecture de la résolution de Villeneuve. Des orateurs sortis des rangs de l'Association patriotique se succédaient ensuite à la tribune, justifiant avec plus ou moins d'ardeur le bien-fondé des décisions. Puis on mettait la résolution aux voix et elle était acceptée à l'unanimité[95]. Bien que les témoignages sur la participation divergent également, on peut admettre que l'Association patriotique réunit à nouveau un public au moins aussi nombreux que le dimanche précédent.

Les contre-mesures des libéraux

Devant cet activisme, les libéraux et la majorité du gouvernement entreprirent étonnamment peu pour faire valoir leur point de vue et enrayer le mouvement amorcé par l'Association patriotique et ses assemblées populaires. Ce procédé, inconnu dans le canton de Vaud, prenait aux yeux des libéraux un caractère révolutionnaire, ils s'abstinrent donc de l'imiter[96].

Se savaient-ils battus d'avance, ou faisaient-ils confiance au Grand Conseil qui avait à maintes occasions fait preuve de modération et de conservatisme? Toujours est-il qu'ils semblent avoir longtemps et naïvement sous-estimé le mouvement qui se dessinait; toutes les contre-mesures qu'ils voulurent prendre arrivèrent trop tard: ainsi la contre-pétition avec son résultat décevant et le préavis du Conseil

---

[94] *NV* 4 févr. 1845.
[95] *NV* 4, 7 et 11 févr. 1845. *CS* 11 févr. 1845.
[96] GILLIARD, *Révolution*, p. 130.

d'Etat au Grand Conseil sur les instructions à donner aux députés[97]. Ce rapport et préavis du Conseil d'Etat fut arrêté le 31 janvier[98] et distribué comme toutes les lois et décrets dans chaque commune par les soins du Département de justice et police. Le *Courrier suisse* le reprit et le publia dans son supplément du 31 janvier.

Le préavis correspondait aux vues des conservateurs qui, partisans d'un éloignement des Jésuites, jugeaient cependant la Diète incompétente et refusaient toute intervention violente des autres cantons dans les affaires intérieures de Lucerne. La majorité du Conseil d'Etat proposait d'adresser au gouvernement lucernois une invitation amiable à revenir sur son décret. Elle demandait ce sacrifice pour la paix de la Suisse et l'union des citoyens. Toutefois l'Etat de Vaud se réservait de prendre d'autres mesures, si de nouveaux faits l'exigeaient[99]. La minorité, composée de Druey et de Blanchenay, se prononçait pour une expulsion pure et simple, comme le demandait la pétition de l'Association patriotique.

Le préavis freina quelque peu l'élan de la pétition et les conservateurs déplorèrent qu'il vînt si tard[100]. Au dire de Delarageaz, il intimida même les plus dévoués. Des bruits alarmants provenaient de la campagne, où des citoyens se ravisaient et biffaient leur signature[101].

C'était en vain que Berne avait envoyé le 19 janvier l'ancien avoyer de Tavel pour convaincre le gouvernement vaudois de se joindre aux partisans de l'expulsion. Le Conseil d'Etat donna une réponse négative le 23 janvier, se retranchant derrière le caractère officieux de la mission de Tavel.

La presse conservatrice, quant à elle, se contenta de critiquer et de dénigrer l'opération politique des radicaux; elle fut incapable de freiner l'avance de ses adversaires. Le *Courrier suisse* s'en prit particulièrement aux assemblées populaires. Contrairement aux radicaux qui cherchaient dans ces réunions l'approbation de leur politique et le moyen de se faire entendre, les libéraux voulaient y voir des forums politiques où l'on s'informe et échange des idées. Ils critiquèrent donc la brièveté des assemblées, l'absence de discussion, la partialité de l'information et des discours. Ils vitupéraient aussi l'intolérance qui

---

97 *CS* 11 févr. 1845.
98 GILLIARD, *Révolution*, p. 128.
99 ACV, K III 10, séance du 31 janvier 1845.
100 *CS* 11 févr. 1845.
101 BCU, IS 3681, K 2 p. 16.

régnait aux assemblées[102] et s'élevaient contre les passions que suscitait la propagande radicale[103]. Ils finirent par déposer une pétition qui demandait au Grand Conseil d'intervenir contre les assemblées populaires et les sociétés politiques «qui ne sont autorisées par aucune loi»[104] et qui absorbaient la partie flottante de la population au profit de quelques meneurs. Cette attaque était des plus maladroites et le *Nouvelliste* ne se fit pas faute de répondre:

«Les auteurs de ce manifeste oublient qu'ils foulent aux pieds un droit sacré placé aussi haut et plus haut que la constitution elle-même, le droit d'association; ils oublient encore que les opinions du peuple sont assez importantes pour qu'on le consulte.»[105]

Faibles et désorganisés, malavisés et faisant preuve de peu de sens politique, les libéraux ne surent réagir efficacement contre le mouvement radical. Ce qui leur nuisit avant tout fut leur formalisme. Au fond, ils étaient d'accord avec les radicaux qu'il fallait éloigner les Jésuites, mais c'était la forme et les moyens envisagés qui leur répugnaient. Les radicaux exploitèrent aisément cette ambiguïté en déclarant que «quiconque n'est pas contre eux [les Jésuites] est pour eux»[106]. Grâce à ce sophisme ils parvinrent à englober dans une même exécration les Jésuites, les libéraux-conservateurs et les cercles dissidents:

«Mais ces méthodistes du *Courrier Suisse*, tout en ayant à la bouche les mots de *charité chrétienne*, de *foi* et de *grâce*, travaillent sans relâche à étouffer l'amour de la liberté. A les entendre, ils sont en communication permanente avec la divinité, ce qui les dégage des vils intérêts de ce monde; mais à les voir faire, ils s'immiscent dans toutes les petites affaires, dans toutes les petites intrigues de notre vie politique; ici pour obtenir des fonctions publiques, là, pour répandre quelques bonnes calomnies sur des citoyens indépendants. Ce sont, en un mot, les Jésuites protestants.»[107]

---

[102] Voir l'incident Steinlen, à Lutry: *NV* 11 févr. 1845 et VULLIEMIN, *14 février*, p. 17.
[103] *CS* 11 févr. 1845.
[104] *NV* 11 févr. 1845.
[105] *Ibid.*
[106] *NV* 24 janv. 1845.
[107] *NV* 7 févr. 1845.

De là à déclarer qu'il ne suffisait pas d'expulser les Jésuites de Lucerne, mais qu'il fallait avant tout libérer le canton de Vaud des siens, il n'y avait qu'un pas[108].

Le débat au Grand Conseil

Le Grand Conseil avait été convoqué en session extraordinaire pour le 11 février afin de formuler les instructions à donner à la députation vaudoise.

De part et d'autre, on était à peu près certain de l'issue du débat. Du côté libéral et de la majorité gouvernementale, on admettait que «la majorité [du Grand Conseil] est acquise... à l'instruction Druey»[109]. Cela signifiait que l'exécutif, mis en minorité par le Grand Conseil, allait devoir s'incliner mais continuerait à gouverner. Ce n'était plus le moment de se leurrer sur la gravité de la crise qui marquait le début d'une lutte très vive des radicaux contre les hommes et les institutions en place.

Forts de leur pétition et de l'opinion publique, les radicaux croyaient eux aussi connaître d'avance le résultat du vote. Dans un bref communiqué relatant la nomination de la commission chargée de faire le rapport sur le préavis, le *Nouvelliste* remarquait cependant avec surprise que quatre des sept membres de la commission étaient favorables à l'avis de la majorité gouvernementale et que parmi eux figurait même Louis de Miéville, «auteur du préavis qu'il s'agit d'apprécier». Malgré cela, l'article concluait avec confiance:

«Mais ceci ne change en rien la conviction que nous avons, que la majorité du Grand Conseil votera des instructions conformes au préavis de la minorité et tendant à l'expulsion des Jésuites.»[110]

A ce moment-là, pour les radicaux, il n'était pas question d'insurrection. Bien au contraire, lors de l'assemblée populaire de Cossonay, le comité central de l'Association patriotique avait fait appel à la discipline, priant la population de ne pas se rendre à Lausanne le 11 février. Cet appel fut transmis à toutes les sections locales[111].

---

108 VULLIEMIN, *14 février*, p. 17.
109 A. LASSERRE, *1845 ou la révolution du paradoxe*, dans *RHV* 1957, p. 195.
110 *NV* 11 févr. 1845, supplément *i.f.*
111 LASSERRE, *Druey*, p. 172.

Lorsque le bruit se répandit que le peuple se rendrait au chef-lieu afin d'influer par sa présence sur les délibérations du Grand Conseil, le *Nouvelliste* réitéra son appel et pria les citoyens dévoués à la cause de ne pas quitter leurs foyers. Dans les milieux libéraux, on avait laissé entendre qu'on serait prêt à faire face à un éventuel rassemblement populaire pour protéger le Grand Conseil. Les radicaux voulaient à tout prix éviter un affrontement, susceptible de prendre une tournure violente, qui aurait nui à leur politique[112].

Le débat du Grand Conseil fut long et fastidieux. La pétition avait suscité un nouveau sujet de controverse: quelle valeur devait-on attribuer à la manifestation de l'opinion publique?

Les libéraux, partisans de la démocratie représentative, s'estimaient libres de tout engagement à l'égard de leurs commettants. Ils considéraient la pétition comme le vœu du peuple, mais se réservaient le droit d'en apprécier le bien-fondé:

«Le peuple nous exprime ses vœux, ses sympathies, mais il entend que nous fassions usage de nos lumières.»[113]

Les radicaux, au contraire, exigeaient un respect absolu du vœu populaire: *vox populi, vox dei*. Le Grand Conseil, en s'arrogeant le droit de contester la souveraineté populaire, agissait en dehors de ses attributions constitutionnelles:

«Le peuple est souverain, nous sommes ses mandataires, nous sommes les serviteurs du peuple, car on ne saurait admettre l'existence de deux souverains à la fois.»[114]

Le Grand Conseil avait à décider entre trois propositions: celle de la majorité du gouvernement, celle de la minorité, représentée par Druey et Blanchenay, et celle du conseiller d'Etat Muret-Tallichet qui prenait une position intermédiaire. Cette dernière tendait à faire jouer à l'Etat de Vaud le rôle d'un médiateur. Alors que les libéraux refusaient d'admettre que l'expulsion des Jésuites pût relever du droit fédéral, Muret-Tallichet proposait que Vaud votât:

«Pour qu'une invitation amiable et pressante soit adressée à l'Etat de Lucerne pour l'engager à ne pas donner suite à son décret relatif à l'introduction de l'ordre des Jésuites dans son canton.»[115]

---

[112] *NV* 11 févr. 1845.
[113] *BGC* 12 févr. 1845, p. 60.
[114] *BGC* 12 févr. 1845, p. 80.
[115] *BGC* 12 févr. 1845, p. 112.

Lucerne devait rendre réponse rapidement pour que les cantons puissent prendre leurs dispositions. Enfin, cette instruction ne préjugeait en rien des décisions ultérieures.

Hésitant entre deux extrêmes, le Grand Conseil opta pour la version intermédiaire. On espérait peut-être satisfaire tout le monde, mais les radicaux interprétèrent cette décision comme un défi. Le Grand Conseil nomma ensuite comme députés Druey et Briatte[116]. Le choix de ces deux hommes avait de quoi surprendre car on savait bien de quel côté allaient leurs préférences et Druey avait vivement critiqué le projet d'instruction de Muret-Tallichet. S'agissait-il d'une concession au parti radical ou d'une tentative de calmer l'effervescence populaire qui commençait à se manifester?

Druey se trouvait dans une situation ambiguë. Mais puisqu'il plaçait la volonté du peuple au-dessus du gouvernement, il accepta sa mission en laissant entendre qu'il s'écarterait des instructions reçues, s'il le jugeait nécessaire. Ses adversaires s'étaient-ils assoupis après de si longs débats ou ne prirent-ils pas ses propos au sérieux: «S'il le faut, j'engagerai ma responsabilité au risque d'être blâmé, désavoué»[117]? Personne ne releva ces paroles pourtant claires et l'on passa, sans autre, à la nomination du deuxième député et à la clôture de la session.

La révolution de 1845[118]

Le vote du Grand Conseil fut la cause directe de la révolution vaudoise de 1845, mais Druey pouvait dire avec raison:

«Au fond, la révolution était déjà faite dans les esprits, et les journées de février n'ont fait que généraliser, formuler, appliquer, sanctionner ce que les assemblées locales avaient déjà fait ou plutôt mis au jour.»[119]

---

[116] Miéville s'était désisté, *BGC* 13 févr. 1845, p. 147-148.

[117] *BGC* 13 févr. 1845, p. 148.

[118] Les papiers Delarageaz contiennent un récit de la révolution de 1845. Il s'agit de deux cahiers incomplets dont les pages utilisées sont numérotées de 5-34 et de 41-69 (2 pages 61!): BCU, IS 3681, K 4.

[119] Druey, *Correspondance*, II, p. 168.

Toutes les tentatives du gouvernement pour reprendre la situation en main échouèrent. Le peuple ne lui accordait plus de confiance: il se choisit de nouveaux maîtres; même les soldats désertèrent. Le Conseil d'Etat dut se rendre à l'évidence:

«Le jeu de notre machine politique reposait sur une fiction légale, savoir que la majorité du Grand Conseil était aussi la majorité du peuple.»[120]

Le succès de la révolution dut beaucoup à une suite d'impondérables que quelques hommes doués d'audace et de sens politique surent exploiter à leur avantage. Il faut néanmoins souligner qu'au sein de l'Association patriotique il ne fut jamais — ouvertement — question de renverser le gouvernement. Ce ne furent que quelques membres de son comité qui poussèrent à l'action et qui gagnèrent un pari hasardeux.

L'assemblée du Casino

Malgré les recommandations du comité central de l'Association patriotique[121], un grand nombre de citoyens s'étaient rendus à Lausanne. Le comité avait établi son quartier général au Casino et une bonne partie des gens qui se trouvaient en ville y affluaient. Quand la décision du Grand Conseil fut connue, l'assemblée devint houleuse. Il fut même question d'allumer un feu au Signal de Sauvabelin afin d'appeler la population des environs à la rescousse.

Ces bruits alarmèrent les autorités. Le Conseil d'Etat, d'accord avec le président du Grand Conseil, fit assermenter Druey avant Briatte, comme député à la Diète, afin qu'il puisse aller sans retard à l'assemblée du Casino et «chercher à la détourner de son entreprise révolutionnaire»[122]. Au Casino, Druey monta trois fois à la tribune et finit par prendre l'engagement formel de ne pas voter à la Diète selon les instructions du Grand Conseil mais selon le vœu du peuple[123]. Comme il l'avait clairement annoncé, Druey s'écartait de son mandat, mais ce n'était pas pour consentir à l'insurrection. Il cherchait au

---

[120] *CS* 12 mars 1845, supplément.
[121] Voir *supra*, p. 177.
[122] Druey, *Correspondance*, II, p. 171.
[123] *Ibid.*

contraire à la freiner. Dans le courant de la soirée, il essaya de gagner à ses vues ses collègues du gouvernement: devant le mécontentement général, le Conseil d'Etat devait convoquer le Grand Conseil pour le lendemain, afin qu'il révisât ses instructions. En raison du faible écart des voix[124], il était possible que la situation se retournât en faveur des radicaux. Tous les conseillers, sauf Blanchenay, jugèrent la proposition incompatible avec la dignité du Grand Conseil; Miéville, pour sa part, estimait plus judicieux de faire appel à l'armée[125]. Lorsque le gouvernement apprit que le feu avait été allumé au Signal vers 21 heures, il se décida à lever la troupe. Druey et Blanchenay s'opposèrent à cette mesure; le président Ruchet laissa faire, à regret[126].

Le petit groupe monté au Signal échappait au contrôle de l'Association patriotique qui, lors de sa séance de la veille à Tivoli, n'avait pas voulu opter pour l'action révolutionnaire comme le proposaient Eytel et Louis Wenger[127]. Parmi ceux qui s'étaient dirigés vers Sauvabelin se trouvaient quelques ouvriers allemands, membres de la société secrète de la « Jeune-Allemagne» et leur porte-parole, Wilhelm Marr, qui prétendit ensuite avoir été l'un des auteurs du coup d'Etat et avoir poussé Druey à l'action. Vantardise que les conservateurs relevèrent non sans plaisir. En réalité, le seul mérite de Marr fut de s'être joint à cette troupe d'extrémistes[128].

Le feu du Signal, destiné à alarmer la population des environs, déclencha surtout un jeu d'actions et de réactions qui détermina la suite des événements. Il engagea le gouvernement à prendre des mesures militaires qui auraient eu quelques chances de succès si elles avaient été ordonnées plus tôt[129]. Un peloton de gendarmerie aurait suffi, au début de la soirée du 13 février, pour mettre sous les verrous les membres du comité de l'Association patriotique. Ils n'étaient pas armés et n'auraient pu opposer de résistance; la crainte d'une confrontation violente, qu'ils voulaient éviter à tout prix, les eût

---

[124] *BGC* 13 févr. 1845, p. 144-145: la proposition de la minorité avait été rejetée par 97 non contre 81 oui.

[125] ACV, K III 10, séance du 13 févr. 1845. DRUEY, *Correspondance*, II, p. 172.

[126] ACV, K I 32: lettre du syndic de Lausanne au Conseil d'Etat, 13 févr. 1845 à 9 heures du soir.

[127] EMILE MEYSTRE, *Biographie de A.-D. Meystre*, Lausanne 1891, p. 34-35; pour Wenger, voir *Assemblée féd.*, p. 849.

[128] MARR, *Das junge Deutschland*, p. 277-280.

[129] CHARLES SCHNETZLER, *Charles Monnard et son époque, 1790-1865*, Lausanne 1934, p. 207-208.

incités à se rendre[130]. Ce n'étaient ni des têtes brûlées ni des révolutionnaires, mais des citoyens pacifiques dont la plupart étaient aussi timides que leurs adversaires. De l'aveu même de Delarageaz, une action décidée aurait fait avorter l'entreprise:

«Si le gouvernement avait eu l'acoué de nous faire coffrer, personne n'aurait bougé pour nous délivrer et le mouvement était écrasé dans l'œuf.»[131]

Quant aux citoyens réunis au Casino, lorsqu'ils apprirent que le feu brûlait au Signal et que le gouvernement appelait les soldats, ils décidèrent de se défendre si cela devenait nécessaire. Ces propos furent rapportés au Conseil d'Etat et déformés: il était question d'une prise d'assaut du château par les hommes du Casino! Craignant pour sa sécurité, le gouvernement convint de déplacer son lieu de réunion à l'Hôtel de Ville. Ce choix fut critiqué par Druey et les conseillers optèrent alors pour l'Hôtel des Postes — bâtiment cantonal — afin d'y passer le reste de la nuit[132].

Avant de suivre ses collègues, Druey fit un tour de ville pour apprécier la situation. Il entra au café Morand, lieu de rencontre «de tous ceux qui s'occupent de politique»[133]; il y trouva quelques membres du Grand Conseil qui désapprouvaient les mesures prises par le Conseil d'Etat. Delarageaz, «le président des assemblées populaires et le chef des réunions révolutionnaires du Casino», arriva aussi et Druey lui fit part des discussions du Conseil d'Etat. Delarageaz jugea que l'on avait «mis comme on dit la soupe sur le feu»[134] et qu'il fallait favoriser le mouvement en faisant appel à la population des autres parties du canton.

Le comité de l'Association patriotique se réunit à nouveau, au salon rouge du Casino. Il décida d'envoyer des estafettes dans toutes les directions, priant les «citoyens et patriotes bien disposés, de se rendre immédiatement à Lausanne, pour appuyer de leur présence leur demande d'expulsion des Jésuites». Comme personne ne se souciait de signer les missives, Delarageaz s'en chargea «tout bravement»[135]. A partir de ce moment, l'action était déclenchée et une

---

130 BCU, IS 3681, K 4 p. 26-27.
131 *Journal de Genève* 18 mars 1891.
132 DRUEY, *Correspondance*, II, p. 173-174.
133 DRUEY, *op. cit.*, p. 175.
134 BCU, IS 3681, K 4 p. 5.
135 *Ibid.*, p. 8.

course de vitesse s'engageait entre le gouvernement et le comité du Casino: c'était à qui ferait arriver en premier ses troupes en ville.

Dans le canton, une certaine agitation se manifestait à Lavaux et dans le Chablais. Les hommes ayant l'ordre de marcher sur Lausanne refusaient de mettre l'uniforme et voulaient aller en civil. Ailleurs, le calme ne fut troublé que par les émissaires de l'Association patriotique et par l'ordre du gouvernement qui amena à Lausanne plus de curieux que de soldats[136]. La Municipalité du chef-lieu avait fait battre la générale. Cette mesure n'eut guère d'autre effet que de troubler le sommeil des habitants:

«Le cortège obligé, circulant dans les rues désertes (c'était l'heure du premier sommeil), avait quelque chose de grotesque plutôt que d'imposant: en tête, un garde [de] nuit, portant sur l'épaule droite, un manche à balais, au bout duquel pendait une lanterne communale; au centre, deux tambours; en queue, un commissaire de police, flanqué de deux gendarmes, qui, aux stations prescrites, et après le roulement de rigueur, s'écriait: «Les citoyens de l'élite et de la réserve sont *priés* de se rendre en armes, sur la place de la Riponne.» Comme une prière n'a pas le caractère obligatoire de l'ordre, les citoyens soldats, désagréablement interrompus dans leurs rêves dorés et saisis surtout par le froid piquant de la nuit, refermèrent précipitamment leurs fenêtres [...]; sur la place du Pont, devant la maison Dubois [...] un homme, un seul de toute la maison, qui avait ouvert sa fenêtre au 4me étage, pour entendre, la referma en criant: Cambronne!»[137]

Au petit matin, la troupe rassemblée sur la place de la Riponne se composait de presque autant d'officiers que de soldats, «de jeunes conservateurs de ce qu'on appelle les bonnes familles»[138]: pas plus d'une cinquantaine d'hommes en tout.

Le 14 février et la première assemblée populaire générale

Les membres du comité du Casino s'étaient donné rendez-vous pour sept heures. Quelques-uns furent ponctuels, la plupart se firent attendre, et l'on dut tirer du lit plus d'un vaillant révolutionnaire[139].

---

136 ACV, K I 32: rapports de préfets au Conseil d'Etat, 14 févr. 1845.
137 BCU, IS 3681, K 4 p. 17-19.
138 Druey, *Correspondance*, II, p. 176.
139 BCU, IS 3681, K 4 p. 26.

D'un côté comme de l'autre, les troupes étaient encore fort modestes. Les rangs de soldats que la générale avait amenés sur la Riponne grossissaient non sans peine, et la population cherchait par tous les moyens à engager les hommes à rentrer chez eux et à déposer l'uniforme[140]. La garde civile du Casino, qui était sous le commandement du lieutenant d'artillerie Louis Ruchonnet père, faisait si piteuse figure que Delarageaz lui interdit de se montrer:

« Je trouvai devant l'entrée [du Casino] Mr Ruchonnet, père, allignant une trentaine de citoyens armés de fusils, de haches, de gourdins et autres armes primitives. Je demandai à Mr Ruchonnet ce qu'il pensait faire de ces hommes? Il me répondit qu'il les mettait en ligne, pour satisfaire le plus grand nombre, qui demandaient de faire une promenade dans les rues pour réunir nos partisans. Je lui fis comprendre qu'une promenade faite par des hommes, la plus part mal vêtus, crottés, machurés, mal armés (quelques uns avaient été au Signal) produirait le plus mauvais effet; que les magasins ouverts se fermeraient et qu'on leur jetterait des ustensiles, marmites, etc., sur la tête [...] Je commandai: Garde à vous! Demi-tour à droite! Vos armes au râtelier, marche!»[141]

Vers 9 heures, les premières colonnes de citoyens alarmés par les émissaires de l'Association patriotique ainsi que les contingents militaires faisaient leur entrée en ville. Certains détachements ne se donnaient même pas la peine de monter au château, ils se rendaient avec armes et bagages au Casino:

«Entre dix et onze heures, on entendit le son des trompettes; c'était le détachement des artilleurs de Lavaux et le capitaine Deprez en tête de sa compagnie de chasseurs qui venaient à nous.»[142]

Delarageaz réalisa qu'il fallait prendre les choses en main: «Ce que le peuple veut c'est la révolution et non une émeute.»[143] Entraînant avec lui quelques amis, il se rendit au bureau du *Nouvelliste* où Henri Fischer était occupé à brûler des papiers compromettants. Delarageaz expliqua à ses compagnons qu'un mouvement révolutionnaire était évident et qu'il leur incombait d'en prendre la direction. Il fallait

---

140 *Ibid.*, p. 29. VULLIEMIN, *14 février*, p. 26. LERESCHE, *Druey*, p. 197.
141 BCU, IS 3681, K 4 p. 29.
142 *Ibid.*, p. 30-31.
143 *Ibid.*

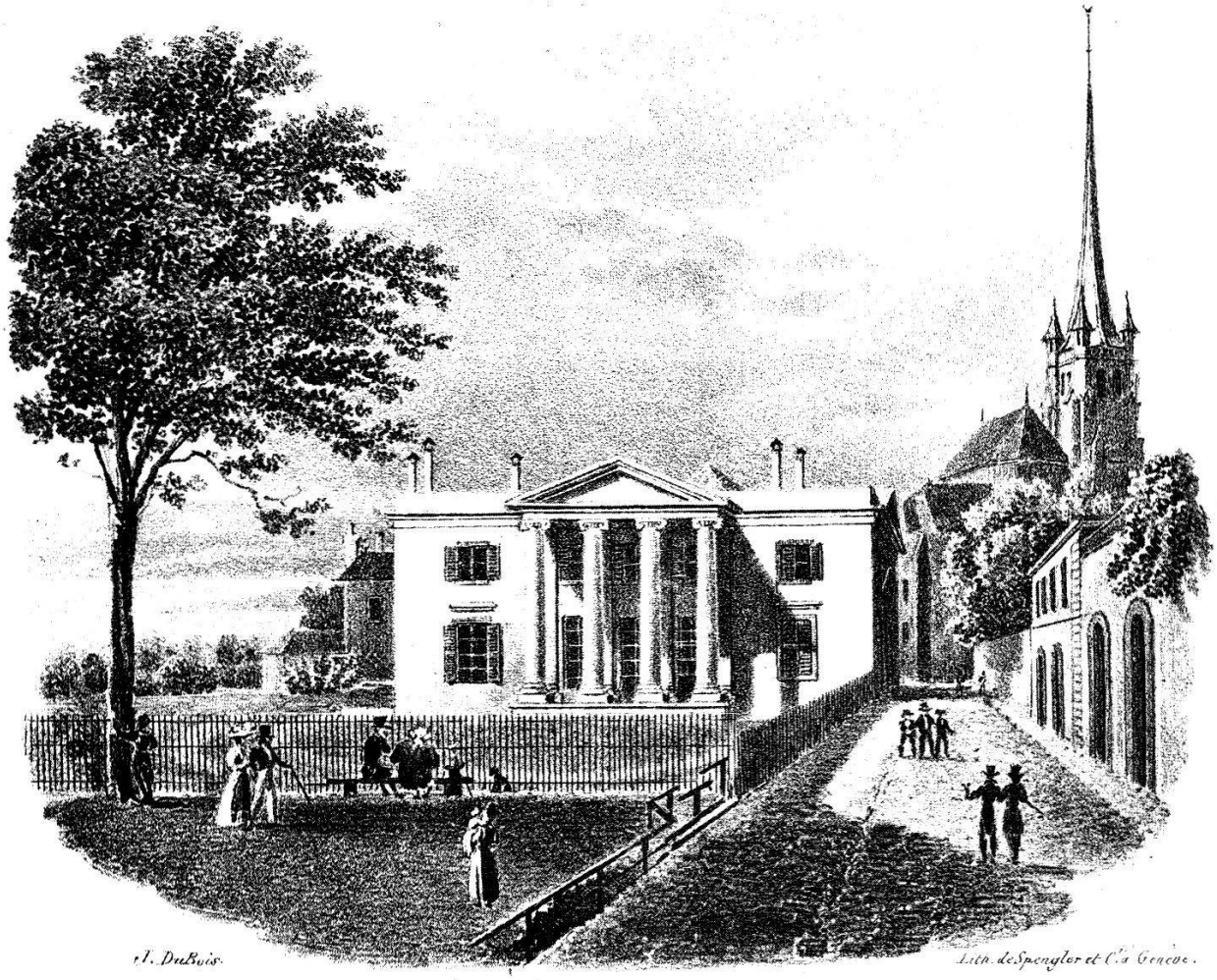

Le Casino de Lausanne, vers 1830.
Lithographie Spengler d'après J. DuBois. MHAEL.

savoir ce que l'on voulait. Pour lui, le véritable moyen était de révoquer le Grand Conseil et de nommer un Grand Conseil constituant pour quatre ans. Il se rappelait la leçon de 1830. Ses collègues, en particulier Jean Schopfer et Marc Blanchenay, ne voulaient pas entendre parler de révolution. Ils faisaient valoir que tel n'avait jamais été le but de l'Association patriotique ni des assemblées populaires. Ils proposaient donc de se rendre au château et de prier le Conseil d'Etat de reconvoquer le Grand Conseil pour qu'il révise ses instructions[144].

Ainsi fut fait, la délégation était conduite par Louis Frossard, président du Grand Conseil, et par Henri Fischer, président de l'Association patriotique. Elle enjoignit au Conseil d'Etat de convoquer le Parlement et de licencier les troupes[145]. Après un moment de stupeur, les conseillers d'Etat réalisèrent enfin que la situation leur avait complètement échappé et Druey pouvait écrire:

«Les événements me donnaient raison et confirmaient le reproche que j'adressai à la majorité: celui de n'avoir pas eu de nez, les hommes qui ne savent pas prévoir les événements lorsqu'il y a sur l'horizon des signes si visibles ne sont pas dignes de gouverner les peuples.»[146]

La veille, sa proposition avait été jugée «anti-patriotique et anti-démocratique», maintenant ses collègues devaient bien l'accepter. Il se forma ainsi une majorité pour convoquer le Grand Conseil le lendemain.

Entre-temps, Delarageaz était retourné au Casino où Eytel incitait la foule à marcher sur le château. Vers midi, une colonne se mit en route à travers la ville pour monter à la Cité. Elle gagna en importance tout au long du parcours. Lors d'un arrêt près de la Riponne, elle parvint à faire déserter la plus grande partie du bataillon de Lavaux[147]. Louis Blanchenay avait été délégué auprès des insurgés pour transmettre les décisions prises par le Conseil d'Etat. Eytel et Delarageaz lui répondirent qu'il était trop tard[148]. Blanchenay fit rapport à ses collègues qui, dans l'intervalle, avaient appris du colonel

---

144 BCU, IS 3681, K 4 p. 32-33.
145 ACV, K III 10, séance du 14 févr. 1845.
146 DRUEY, *Correspondance*, II, p. 179.
147 BCU, IS 3681, J 116.
148 BCU, IS 3681, K 4 p. 42. [JULES EYTEL], *Révolution vaudoise des 14 et 15 février 1845*, Lausanne s.d., p. 8.

Bontemps qu'il ne pouvait plus garantir la fidélité des troupes ni faire cesser les désertions[149]. Devant l'hostilité du peuple et l'abandon de la force armée, le Conseil d'Etat donna sa démission.

Druey et Blanchenay, quittant leurs collègues, vinrent au-devant de la colonne annoncer l'événement.

Les chefs du mouvement se mirent d'accord pour diriger leur troupe sur Montbenon, car il fallait délibérer de la suite des opérations.

Chemin faisant, quelques citoyens eurent l'idée d'aller libérer Jean-Pierre Luquiens, éditeur d'un journal satirique, qui purgeait une peine pour diffamation. La colonne fit un détour pour se rendre à la prison. Luquiens, libéré, fut porté en triomphe[150].

Une foule considérable, que Druey estimait à six ou sept mille personnes, s'était rassemblée sur la promenade de Montbenon. On avait appuyé contre un arbre, en guise de tribune, une «assez mauvaise échelle»[151]; Delarageaz qui présidait le rassemblement s'était recommandé pour qu'on ne lui apportât pas un tonneau![152]

Pendant que Druey, juché sur l'échelle, faisait à son tour un discours, le comité du Casino délibérait au pied de l'arbre pour établir une liste des noms de ceux qui formeraient le gouvernement provisoire, liste que l'on allait soumettre à l'assemblée et qui subit par la suite quelques modifications[153]. La foule vota par acclamation le texte des «Résolutions du 14 février ou premier acte souverain»[154]. Delarageaz qui manquait sur la liste du gouvernement provisoire fut acclamé par la foule qui voulait le porter au pouvoir. Il motiva son refus par son manque de compétences et d'instruction et surtout par le rôle déterminant qu'il avait joué dans le coup d'Etat. Il lui paraissait peu convenable de profiter de la situation pour s'arroger un siège au gouvernement[155].

Vers deux heures de l'après-midi, les nouveaux dignitaires se rendirent au Casino, suivis par la foule qui venait de les plébisciter. Le gouvernement provisoire se réservait pour le lendemain une entrée

---

149 ACV, K III 10, séance du 14 février 1845.

150 BCU, IS 3681, K 4 p. 45-49 et J 116.

151 DRUEY, *Correspondance*, II, p. 189.

152 BCU, IS 3681, J 116.

153 BCU, IS 3681, K 4 p. 56-57.

154 *Recueil des lois, décrets et autres actes du gouvernement du canton de Vaud*, Lausanne (abr. *Rec. des lois*), 1845, p. 229-232.

155 BCU, IS 3681, K 4 p. 62.

triomphale au château: on attendait une affluence encore plus considérable pour une seconde assemblée «qui mettrait la dernière main à la révolution»[156].

Si ce furent essentiellement Delarageaz et Jules Eytel qui dirigèrent le coup d'Etat jusqu'à la chute du gouvernement, ce fut Druey qui prit la direction des affaires publiques dès qu'on l'appela au pouvoir. Avec quelque peine on réussit à faire imprimer la proclamation de Montbenon qui put être affichée le lendemain matin, en même temps que celle du Conseil d'Etat démissionnaire. Ce dernier annonçait la convocation du Grand Conseil auquel il présenterait sa démission. Il déclarait aussi rester en fonction jusqu'à son remplacement. Cette publication laissait subsister la possibilité d'un retournement de la situation[157].

La seconde assemblée populaire générale

A l'aube du 15 février, Druey quitta le Casino et se rendit à son domicile pour rédiger de nouvelles résolutions, formulées de manière beaucoup plus sûre et incisive que les premières. Elles déclaraient tout simplement le Grand Conseil dissous et prévoyaient qu'il serait pourvu à son renouvellement dès le 24 février. De même, elles n'accordaient plus au Conseil d'Etat le loisir de rester en fonction jusqu'à ce qu'un nouveau corps exécutif eût été investi[158]. Druey remerciait ainsi ses anciens collègues d'une manière qui fut jugée peu élégante.

Toutes les fonctions publiques étaient déclarées provisoires et tous les fonctionnaires devaient donner dans les cinq jours leur adhésion au nouveau gouvernement et à l'état de fait créé par la révolution, faute de quoi ils étaient considérés comme démissionnaires[159]. Cette disposition fut lourde de conséquences et assit bien solidement le nouveau pouvoir au détriment de l'opposition[160].

---

156 DRUEY, *Correspondance*, II, p. 190.

157 Proclamation du 14 févr. 1845, sur la démission du Conseil d'Etat: *Rec. des lois* 1845, p. 224-225.

158 *Rec. des lois* 1845, p. 239-241.

159 *Ibid.*

160 «Il faut [...] détruire insensiblement les privilèges de famille et prouver à la Société que, pourvu qu'un homme soit honnête, il vaut autant qu'un autre»: BCU, IS 3681, B 174, lettre de F. Trachsel à F. Studmann, 7 mars 1846. Voir aussi *ibid.* B 164, lettre de F. Jeannin, 16 févr. 1846; *ibid.* B 194, lettre de A. Cottier, 26 mai 1846.

La résolution procédait aussi arbitrairement à une révision partielle de la Constitution de 1831, en abolissant ses articles 17 et 62 qui apportaient des restrictions au suffrage universel[161].

A ces dispositions, Druey aurait voulu en ajouter trois autres qu'il avait rédigées la veille, mais ses collègues du gouvernement provisoire émirent de telles réserves qu'il n'insista pas[162].

La seconde assemblée populaire eut lieu sur la Riponne, le matin du 15 février, à onze heures. La foule réunie, estimée à quatorze ou quinze mille personnes environ, était deux fois plus nombreuse que la veille. Elle sanctionna à l'unanimité les résolutions prises le 14 février ainsi que celles présentées par Druey. Ces deux Actes souverains mirent un terme à la carrière du gouvernement libéral de 1830.

Après la clôture de l'assemblée, le gouvernement provisoire se rendit au château, la foule se dirigea vers Montbenon et l'on annonça la victoire par 101 coups de canon[163].

L'Association patriotique et la révolution

Tout à fait inattendue, la révolution s'était accomplie d'une manière improvisée.

Elle fut déclenchée par le vote surprenant du Grand Conseil, optant pour la demi-mesure inopérante du conseiller Muret-Tallichet. La majorité, aussi bien que les radicaux, avait estimé que le Grand Conseil s'exprimerait dans le sens de la pétition. C'est une des raisons pour lesquelles le Conseil d'Etat n'entreprit rien contre l'activité des radicaux et que ceux-ci, de leur côté, prièrent la population de ne pas se rendre à Lausanne pendant la session parlementaire.

Ce ne fut donc pas l'Association patriotique qui fit appel à la population; celle-ci se rassembla spontanément à Lausanne. Paradoxalement, l'ordre de marche donné par le gouvernement pour appeler la troupe à son secours éveilla la méfiance et aiguisa la curiosité de la population des districts extérieurs. Il attira au chef-lieu une foule beaucoup plus importante que ne l'avait fait le feu allumé au Signal par quelques extrémistes.

Si, par la suite, l'Association patriotique se glorifia d'avoir été l'auteur de la révolution, il faut souligner que le 14 février, alors que

---

161 *Rec. des lois* 1845, p. 240.

162 DRUEY, *Correspondance*, II, p. 193-194.

163 *Ibid.*, p. 197. *Rec. des lois* 1845, p. 236.

la population, alarmée par la levée des troupes et par l'appel du comité du Casino, affluait en ville, le comité était loin d'être unanime et décidé à l'action. La majorité de ses membres espérait encore parvenir à une solution en intervenant auprès du Conseil d'Etat pour faire convoquer le Grand Conseil et lui soumettre à nouveau les instructions pour la Diète. Ce ne fut qu'une minorité, dirigée par Eytel et Delarageaz, qui se rendit compte de l'occasion qui se présentait et qui eut l'audace de courir le risque d'un coup d'Etat. Sans eux, tout se serait limité à une manifestation populaire qui aurait pris fin dans la satisfaction générale après modification de la décision du Grand Conseil.

Druey, quant à lui, n'intervint que lorsque les jeux furent faits. Lui-même expliqua que son flair et son instinct politique l'avaient poussé à se tenir en dehors du mouvement. Porte-parole au Grand Conseil des idées défendues par l'Association patriotique, il n'apparut cependant à aucune des assemblées populaires[164]. En tant que membre du gouvernement, il eût été indécent de sa part de s'associer à un mouvement qui manifestait de l'hostilité à l'égard de certains de ses collègues. Suspect de déloyauté envers le Conseil d'Etat, Druey fit néanmoins tout ce qu'il put pour convaincre les conseillers de revenir sur leur décision. Il aurait bien mieux servi ses propres intérêts en laissant ses collègues persister dans leur erreur et en manifestant sa désapprobation avec tiédeur. On ne peut lui reprocher non plus un comportement opportuniste car, en qualité de chef de l'opposition, il ne pouvait compromettre sa carrière dans une entreprise hasardeuse qui avait tout l'air d'une émeute. Si elle aboutit, ce ne fut que grâce à un concours de circonstances fortuites dont certains surent apprécier la portée et tirer les conséquences.

Lorsque Delarageaz présenta Druey à l'assemblée populaire de Montbenon comme «l'homme indispensable pour consolider l'œuvre qui était en voie de s'accomplir»[165], il ne pouvait mieux dire. Fort d'une longue expérience dans les affaires publiques et d'un sens politique subtil, c'est Druey qui fit voter le lendemain la seconde résolution qui consacra le triomphe du parti radical, et surtout de l'aile gauche. Il fut suffisamment clairvoyant et eut l'aplomb nécessaire pour déclarer les corps exécutif et législatif dissous, suspendre tous les

---

164 DRUEY, *Correspondance*, II, p. 201.
165 BCU, IS 3681, K 4 p. 55.

fonctionnaires jusqu'à leur adhésion et proclamer une révision constitutionnelle. Nous avons vu que Druey avait espéré en vain provoquer une réforme plus incisive.

Deux tendances se manifestaient au sein du comité du Casino et de l'Association patriotique. L'une minoritaire, poussant au bouleversement et à la réforme, comptait essentiellement des éléments citadins; elle était emmenée par Eytel et Delarageaz et correspondait aux idées de Druey. La seconde était campagnarde et par définition conservatrice. C'est elle qui formera la majorité du nouveau Grand Conseil et mettra un frein aux élans réformateurs. Druey et Delarageaz abandonneront leurs positions trop avancées pour prendre la direction de cette fraction majoritaire, alors qu'Eytel restera fidèle à ses principes.

Pour le parti libéral, la révolution signifia l'effondrement total: elle révélait le fossé qu'il y avait entre le peuple et le gouvernement. A partir de 1845, les libéraux restèrent dans l'opposition et ne purent influencer la marche des affaires publiques qu'en s'alliant avec d'autres partis. Leur débonnaireté et leur manque de réaction devant les événements de 1845 contribua pour beaucoup au caractère pacifique de la révolution.

Plusieurs raisons expliquent ce comportement passif et indécis: les libéraux croyaient avoir le peuple derrière eux et ils étaient convaincus de la justesse de leur cause. Hommes d'ordre et pacifiques, il leur répugnait d'user de la force pour s'imposer; lorsqu'ils s'y résolurent, il était trop tard.

Alors que les radicaux avaient en Druey un chef unique, les libéraux en avaient plusieurs, éminents certes, mais qui enlevaient au parti son unité de doctrine et de décision. D'autre part, l'erreur des libéraux avait été de vouloir éviter le pire en cherchant à concilier deux points de vue antagoniques. Ils prirent ainsi une position intermédiaire et leur sort fut celui des modérés en temps de crise.

Après leur échec, ils ne manquèrent pas d'en attribuer la faute à Druey et à Blanchenay qui, présents au sein du Conseil d'Etat, l'auraient espionné et trahi.

Sur le plan fédéral, le coup d'Etat vaudois apporta une voix de plus aux Etats libéraux contre ceux du Sonderbund. L'exemple du Canton de Vaud fut imité l'année suivante par Genève.

Si certains attendaient de la révolution vaudoise un renouvellement profond des institutions et de la constitution, leurs espoirs furent bientôt déçus. Lors de la révision de la loi fondamentale, les divergences au sein du parti radical apparurent au grand jour et il s'avéra que l'aile gauche, qui avait été le moteur du coup d'Etat, ne représentait en fait qu'une faible minorité. Elle fut écrasée par la majorité paysanne, d'essence conservatrice.

Le Grand Conseil constituant

Après la démission du Conseil d'Etat et la dissolution du Grand Conseil, le gouvernement provisoire fit activer autant que possible la procédure de renouvellement du corps législatif, afin d'«abréger la durée du provisoire»[166]. Les radicaux voulaient aussi profiter du climat politique général qui leur était favorable[167].

Dans la seconde proclamation du 15 février, le gouvernement provisoire annonçait la convocation des assemblées électorales pour le 24 février — moins de dix jours après la prise du pouvoir — et celle du nouveau Grand Conseil pour le 3 mars suivant[168].

Le second Acte souverain avait décrété des modifications quant à l'exercice du droit de vote[169], ces changements, opérés à la hâte, provoquèrent un tel tollé qu'il fallut faire machine arrière. Le 16 février, le gouvernement publia un arrêté[170] précisant que seuls les citoyens mentionnés aux paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 17 de la Constitution de 1831 seraient admis comme électeurs.

En vue des élections au Grand Conseil, le *Nouvelliste* attaqua le parti libéral en publiant la liste des votes pour les instructions des députés à la Diète[171], scrutin qui avait précisément déclenché le

---

166 *BGC* 7 mars 1845, p. 64.

167 DRUEY, *Correspondance*, II, p. 265. Boisot, Mémoires, vol. 3, p. 68-69.

168 *Rec. des lois* 1845, p. 235 et 242.

169 Voir *supra* p. 188 et n. 161.

170 *Rec. des lois* 1845, p. 245-248, notamment p. 246. Voir aussi *NV* 18 févr. 1845 : «à coup sûr les *interdits* et les *condamnés à une peine infamante* ne sont jamais *électeurs*».

171 *NV* 18 févr. 1845.

mécontentement populaire. Quoique cette liste fût à la portée de tous, grâce au *Bulletin officiel des séances du Grand Conseil* et aux comptes rendus des journaux, les rédacteurs avaient pris la peine de répartir les députés par cercles et de les distinguer — selon leur vote pour ou contre l'expulsion des Jésuites — en «bons» et en «mauvais» députés. Cette campagne porta ses fruits, car, dans le nouveau Grand Conseil, la fraction libérale fut réduite à une trentaine de représentants[172] et les radicaux s'assuraient une confortable majorité:

«La coterie a vu ses rangs s'éclaircir au delà de toute prévision; c'est ce qui fait dire à l'un de nos correspondants que messieurs les aristocrates pouvaient facilement se compter et que, semblables aux plantes de chardons qu'on rencontre çà et là sur les tapis émaillés de nos Alpes, ils témoignent des progrès de la culture, en diminuant chaque année.»[173]

Toutefois, le triomphe n'était pas aussi complet que d'aucuns le prétendaient. La *Gazette* donna une description beaucoup plus nuancée du nouveau Grand Conseil peu après son installation:

«La première observation que suggère l'aspect du nouveau grand conseil, c'est son air évidemment plus juvénile que celui qui vient d'être dissous. La moyenne de l'âge des députés paraît un peu en-dessous de quarante ans. Du reste, sauf cette différence, l'assemblée ressemble à l'ancienne autant que deux grands conseils peuvent se ressembler. Seulement on trouve de moins dans le nouveau quelques figures appartenant au monde élégant, et un certain nombre de campagnards de plus.»[174]

Si la révolution fut opérée par la fraction de gauche du radicalisme qui prit le pouvoir et s'y maintint par l'intermédiaire du gouvernement provisoire et du Conseil d'Etat, le Grand Conseil était dominé par l'élément campagnard, essentiellement conservateur.

Lorsque certains membres de l'Association patriotique, et Druey aussi, tenteront d'apporter de profondes modifications à la constitution, surtout en matière d'exercice de la souveraineté, d'organisation judiciaire et dans le domaine social, ils ne seront pas suivis par un Grand Conseil peu enclin aux innovations.

---

[172] GILLIARD, *Révolution*, p. 192-193.
[173] *NV* 28 févr. 1845, p. 4.
[174] *GL* 7 mars 1845.

Le radicalisme, révolutionnaire et progressiste à l'origine, devint très vite conservateur et certains de ses chefs, Druey et Delarageaz en particulier, n'hésitèrent pas à abandonner leurs idées réformistes pour se placer à la tête de la majorité campagnarde[175]. Le nouveau Grand Conseil se réunit pour la première fois le 3 mars et élut Delarageaz pour son président provisoire par 112 voix sur 152 votants[176]. La nomination du Conseil d'Etat, à laquelle le Parlement procéda trois jours plus tard, n'est pas moins significative quant à l'influence de l'Association patriotique. Le gouvernement provisoire fut maintenu dans sa quasi-totalité[177]; seul Delarageaz prit la place d'un ancien membre. Dans l'ordre de leur nomination, les neuf conseillers étaient: Henri Druey, de Faoug, ancien conseiller d'Etat, Louis Blanchenay, de Morges, ancien conseiller d'Etat, Louis-Henri Delarageaz, de Préverenges, François Briatte, d'Echichens, Charles Veillon, d'Aigle, Henri Fischer, de Lausanne, Louis Bourgeois, de Lucens, Jacques Veret, de Nyon, et Jules Vulliet, de Commugny[178].

Lorsqu'il fallut procéder à l'élection d'un nouveau président du Grand Conseil, en remplacement de Delarageaz nommé au Conseil d'Etat, les suffrages se portèrent sur Jean Schopfer qui était lui aussi l'un des membres fondateurs de l'Association patriotique et qui remarqua:

«Depuis 1831, depuis que le Grand Conseil a le droit d'élire son président, il a toujours choisi pour ce poste élevé les hommes les plus éminents[...] Pour la première fois, le Grand Conseil est sorti de ses habitudes: il a nommé un citoyen sorti des rangs du peuple, qui appartient au peuple, qui ne doit sa position qu'à un travail assidu.»[179]

Pour cette session extraordinaire, deux tâches importantes attendaient le Grand Conseil qui se trouvait être à la fois assemblée législative et assemblée constituante.

Il nomma premièrement une commission *ad hoc* de quinze membres, chargée d'élaborer dans le plus bref délai un projet de

---

175 GILLIARD, *Révolution*, p. 194.

176 *BGC* 3 mars 1845.

177 Cf. VULLIEMIN, *14 février*, p. 32, et ACV, K III 36/2 p. 94.

178 *BGC* 6 mars 1845, p. 40-46. Boisot, Mémoires, vol. 3, p. 71: «Ainsi, tout le Conseil d'Etat a été composé de radicaux, pur sang.»

179 *BGC* 8 mars 1845, p. 69.

constitution, sur la base de celle de 1831[180]. Le travail terminé, le Grand Conseil devait être nanti du projet pour l'amender et le présenter au peuple. La commission désignée le 7 mars se choisit pour président François Pidou, juge d'appel à Lausanne, qui avait déjà présidé la constituante de 1831[181]. Aux côtés de Druey, un certain nombre de ténors de l'Association patriotique faisaient partie du groupe de travail, notamment Delarageaz, Kehrwand, Constant Fornerod[182], et David Bachelard[183]. Ils tentèrent, avec plus ou moins de succès, de faire prévaloir leurs opinions.

Secondement, le Grand Conseil devait valider les pouvoirs de la députation vaudoise — qui avait eu quelque mal à se faire admettre à la Diète — et confirmer les instructions modifiées par les résolutions de l'assemblée populaire du 14 février[184].

La tâche assignée à la commission consistait à présenter un projet de constitution ayant pour «point de départ la constitution de 1831»[185] et tenant compte des vœux du peuple; pour cela il fallait non seulement dépouiller les pétitions reçues mais encore en susciter de nouvelles[186]. Jusqu'à la fin de ses travaux, la commission reçut trois cent seize pétitions dont une partie seulement concernait ses travaux[187].

---

[180] *BGC* 7 mars 1845, p. 55-67. — Les travaux de la commission constituante peuvent être suivis grâce au procès-verbal établi à l'usage de ses membres; tiré à une quarantaine d'exemplaires autographiés, il est composé ainsi: p. 1-112: commission constituante 8 mars-10 avril 1845; p. 1-48: *id.* 17-23 avril 1845; p. 1-12: résumé des 316 pétitions, revêtues de 18408 signatures, adressées au Grand Conseil et à la commission constituante. — La BCU conserve trois exemplaires reliés de ce texte sous la cote AB 610. Le plus complet est celui qui porte sur la page de garde la mention «J.D. Isely, à Syens». Le second, ayant appartenu à «F. Pidou, président» de la constituante, est dépourvu des 12 dernières pages. Quant au troisième exemplaire, où l'on ne trouve que les 112 premières pages, il présente deux adjonctions à la plume, aux pages 41 et 46, qui semblent de la main de Delarageaz. Il se pourrait donc que ce soit son exemplaire, dans lequel le *Projet de constitution*, imprimé à Lausanne par L. Alex. Michod, a été collé à la suite de la page 112. Nous citerons ces volumes: PV constituante, en les distinguant s'il y a lieu par le nom de leur propriétaire d'autrefois; quant aux paginations successives, la seconde et la troisième seront respectivement désignées par (2) et (3).

[181] DRUEY, *Correspondance*, I, p. 144.

[182] Constant Fornerod (1819-1899), voir *Assemblée féd.*, p. 812-813.

[183] David Bachelard (1815-1866), voir *Assemblée féd.*, p. 770.

[184] *BGC* 8 mars 1845, p. 71-72. — Diète extraordinaire convoquée pour le 24 février 1845 à Zurich, voir ACV, J 126 p. 2-12. Voir aussi: lettres des 23, 24 et 25 févr. 1845, dans ACV, J 213, f° 96-103 v°.

[185] PV constituante, p. 6.

[186] *Ibid.*, p. 4.

[187] *BGC* 5 avril 1845, p. 5, et PV constituante (Isely), p. 1 (3).

Le projet qu'elle élabora ne se distinguait qu'assez peu de la constitution de 1831. La proposition la plus hardie et la plus contestée était l'introduction du droit d'initiative, présenté et défendu en commission par Delarageaz[188]. Huit mille citoyens, représentant environ le cinquième de l'électorat, pouvaient provoquer la convocation des assemblées de cercle pour leur soumettre «toutes les questions graves et d'un intérêt général»[189]; la décision populaire était définitive[190]. Le rôle de conscience politique du pays était ainsi attribué au peuple qui tranchait en dernier ressort et devenait l'instance suprême. Dans le même ordre d'idées, le Grand Conseil était doté d'un droit semblable: à la demande de trente de ses membres, il devait se réunir à l'extraordinaire[191].

La commission avait admis d'inscrire le droit d'association dans la constitution[192] et, en matière de réforme judiciaire, tout le monde étant «assez d'accord» pour déclarer que ce que l'on avait «en fait de tribunaux est mauvais»[193], l'aile gauche radicale fit campagne en faveur du jury au civil et au pénal et la proposition fut acceptée par la commission, lors du second débat[194].

Le projet de l'Association patriotique

La révision de la constitution ne pouvait laisser l'Association patriotique indifférente. Son comité central fit appel à toutes les sections de districts et leur soumit par circulaire une liste de questions à examiner. Les sections devaient rédiger leurs résolutions sous forme de pétitions et les adresser à la commission constituante[195].

La section de Lausanne présenta un projet complet qui fut publié dans les trois journaux peu avant l'ouverture de la session du Grand Conseil[196]. Compte tenu de l'extrême radicalisme de ce texte, il

---

188 PV constituante (Delarageaz), p. 41.
189 *Ibid.*, p. 42-43.
190 *Projet de Constitution*, art. 24.
191 PV constituante, p. 63. — *Projet de Constitution*, art. 38.
192 PV constituante, p. 8. — *Projet de Constitution*, art. 9.
193 PV constituante, p. 11.
194 *NV* 25 avril 1845. Voir aussi: PV constituante (Isely), p. 36-41 (2).
195 BCU, IS 3681, L 6 b: Projet de circulaire de l'Association patriotique aux cercles locaux, relative à la révision de la constitution. Brouillon signé: L. H. Delarageaz. Voir le projet sommaire de la section de Morges en 24 articles: ACV, R 98/24-27.
196 *GL* 29 avril 1845; *NV* 2 mai 1845; *CS* 8 mai 1845.

semble peu probable que ses auteurs aient pu nourrir des illusions quant au succès qu'il obtiendrait auprès de la majorité du Grand Conseil et du peuple.

Le grand mérite de ce projet est qu'il donne un aperçu des idées chères aux dirigeants de l'Association patriotique et à la gauche du mouvement radical. Outre les principes d'égalité et de liberté reconnus par tous, l'Association patriotique exigeait la garantie, sans restriction, de la liberté de presse, de la liberté d'association et de la liberté religieuse. Le projet mettait sous la protection de l'Etat les classes économiquement faibles; les communes étaient tenues de fournir du travail aux indigents valides et de subvenir aux besoins des invalides. L'instruction était garantie et mise à la portée de tous puisque les communes devaient aussi assurer une instruction convenable aux enfants de leurs ressortissants pauvres.

L'application de ces mesures était placée sous la surveillance de l'Etat qui devait au besoin y prêter son concours. Selon les auteurs du projet, ces garanties sociales étaient «une dette sacrée de la société»[197].

Pour la fiscalité, l'Association patriotique, fidèle aux idées radicales, préconisait la perception d'un impôt progressif sur le revenu et sur la «mutation des héritages». Cette proposition fut vivement critiquée par les libéraux qui l'assimilaient presque à l'expropriation[198].

Il va sans dire que l'Association patriotique, qui avait inscrit la souveraineté populaire sur sa bannière, avait inséré le droit d'initiative dans son programme, mais elle l'avait formulé de manière plus large que la commission constituante: 5000 signatures suffisaient à appeler le peuple à se prononcer et 25 membres du Grand Conseil pouvaient provoquer la réunion de ce dernier.

A l'ordinaire, les assemblées primaires devaient avoir lieu obligatoirement tous les quatre ans. On leur soumettait «un rapport sur la marche de la législation, de l'administration et des tribunaux» pendant la période écoulée. Les assemblées émettaient leurs vœux et leurs observations. Ce système entendait donner au peuple un contrôle sur ses élus et ses fonctionnaires.

Pour l'organisation judiciaire, l'Association patriotique souhaitait, en accord avec une large partie de la magistrature, une justice

---

[197] Voir art. 13 du projet de constitution de l'Association patriotique et *BGC* 13 mai 1845, p. 90.

[198] *CS* 6 mai 1845.

prompte et peu coûteuse, une procédure orale et publique ainsi que des jugements motivés. Elle voulait l'introduction du jury en matière civile et pénale. Les peines, quant à elles, devaient être proportionnées aux délits. Avec une avance de plus d'un quart de siècle, les auteurs du projet demandaient l'abolition de la peine de mort.

Pour les libéraux, de telles propositions, consacrant l'assistance sociale, le droit d'initiative et le jury, donnaient au peuple un pouvoir démesuré et étaient inacceptables. Ils ne manquèrent pas de le faire savoir:

«Les faits sont là! — Le projet de la société patriotique, s'il était adopté, réaliserait pleinement les plus hardies espérances du communisme à l'égard du canton de Vaud. — On ne dira plus maintenant que nous calomnions la société puissante qui a opéré la révolution de février, et dont les chefs sont devenus ceux de l'Etat; on ne saurait plus la calomnier, car elle a publié ses œuvres, et ses œuvres la jugent.»[199]

La discussion au Grand Conseil

Le projet de constitution, arrêté le 23 avril 1845, fut imprimé et répandu dans tout le canton par les soins de l'Etat et des journaux[200].

La session ordinaire du Grand Conseil s'ouvrit le 5 mai. Elle devait amender le projet présenté qui maintenait toutes les dispositions libérales de la précédente constitution. Les modifications principales et les plus discutées touchaient l'exercice de la souveraineté et l'organisation judiciaire.

Druey et l'aile gauche radicale tentèrent une nouvelle et dernière fois de faire inscrire dans la constitution le principe des garanties sociales et du droit au travail. Ils n'eurent pas plus de succès que précédemment et durent se défendre de l'accusation de communisme portée contre eux par l'opposition libérale.

L'exercice de la souveraineté

Il était évident que les radicaux qui s'étaient fait les porte-parole de la souveraineté populaire voulaient introduire la démocratie directe. Ils proposaient de donner une fonction de «Landsgemeinde»

---

199 *CS* 6 mai 1845.

200 *Projet de Constitution*: *BGC* 5 mai 1845, p. 4. Publ. dans *GL* 26 avril 1845 et *CS* 29 avril 1845.

aux assemblées de cercle. L'électorat vaudois serait morcelé en soixante petites entités indépendantes qui auraient à procéder non seulement à l'élection de leurs mandataires, mais aussi à «discuter et voter sur toute question constitutionnelle, législative, administrative ou fédérale» qui leur serait soumise[201]. Druey désirait en outre introduire la sanction populaire obligatoire *(referendum)* des lois, de presque tous les décrets, et des lois et arrêtés fédéraux ayant quelque influence sur les constitutions fédérale ou cantonale ou sur la législation cantonale[202]. Jules Eytel défendit le projet de l'Association patriotique qui allait dans le même sens[203].

Ces idées suscitèrent les plus vives réactions chez les politiciens de l'opposition: ils voyaient déjà le chaos de la vie politique vaudoise où soixante «Landsgemeinden» palabreraient à longueur de journée...

Le Grand Conseil rejeta ces propositions tout comme le droit d'initiative qui, aux yeux des radicaux, représentait le progrès essentiel:

«L'initiative pourra s'appliquer à tout. Le peuple mécontent de quelque fonctionnaire, du conseil d'état, des tribunaux, fera connaître sa volonté. Par ce moyen on évitera les révolutions. Le rejeter, c'est rester dans le mouvement révolutionnaire; l'accepter, c'est être dans le système révolutionnaire organisé. Le peuple est alors le maître, non pas sans voix, mais souverain exerçant son droit et usant de son autorité. Par l'initiative, on a l'expression réelle et véritable du pays.»[204]

Pour les radicaux, le caractère obligatoire de l'initiative était une soupape de sécurité, capable de désamorcer tout mouvement révolutionnaire. Ils voulaient éviter une nouvelle expérience, semblable à celle de février, où le Parlement en désaccord avec ses commettants avait pu faire fi de l'opinion de la majorité.

Le droit d'initiative bouleversait la hiérarchie établie par la démocratie représentative et enlevait au Grand Conseil sa prérogative de premier corps constitué de la nation. Il semblait inadmissible aux libéraux que le peuple — dont ils craignaient l'ignorance et la versatilité — pût intervenir dans la discussion et imposer sa volonté au

---

201 *BGC* 14 mai 1845, p. 132.
202 LASSERRE, *Druey*, p. 185.
203 *BGC* 14 mai 1845, p. 135.
204 *BGC* 15 mai 1845, p. 187.

Grand Conseil. Ils redoutaient aussi que l'initiative et le référendum ne fournissent à leurs adversaires un pouvoir politique démesuré[205].

La réforme judiciaire

Le principe de la réforme judiciaire avait été arrêté lors de la seconde assemblée populaire, le 15 février.

Quelques juristes radicaux, Vincent Kehrwand et Jules Eytel en particulier, désiraient introduire le jury dans la procédure vaudoise, à l'exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis. Ils concevaient le jury comme une simplification de l'appareil judiciaire qui, dans le canton de Vaud, était devenu lourd et onéreux, tant pour l'Etat que pour le citoyen. Avant 1845, le personnel judiciaire comptait plus de 580 personnes[206].

Le jury était aussi considéré comme une affirmation de la souveraineté populaire, puisque le peuple exerçait grâce à lui un contrôle sur le pouvoir judiciaire[207].

Les radicaux avaient exprimé leur point de vue dans une série d'articles du *Nouvelliste*[208]; ils ne parvinrent pas à convaincre et le Grand Conseil n'admit le jury qu'en matière criminelle. Il le tenait pour irréalisable au civil et le refusa au pénal.

Les garanties sociales

Certains radicaux, Druey notamment, avaient tenté d'opérer une réforme sociale, par le biais de la révision constitutionnelle.

A l'assemblée de Montbenon, quelques amis de Delarageaz lui avaient demandé de faire proclamer le droit au travail et les ateliers nationaux[209]. Druey avait présenté des propositions semblables lors de la rédaction du second Acte souverain, mais il dut les retirer devant les vives objections de ses collègues. L'Association patriotique, elle aussi, avait introduit les garanties sociales dans son projet de constitution[210].

---

205 *BGC* 15 et 16 mai 1845, p. 172-216; 21 mai 1845, p. 332-357.

206 *BGC* 28 mai 1845, p. 521.

207 *BGC* 28 mai 1845, p. 511.

208 Les plus importants sont, dans l'ordre de parution: «Du jury et de ses garanties» dans *NV* 25 et 29 avril 1845 et 25 mai 1845. «Du jury considéré comme institution politique» dans *NV* 2 et 6 mai 1845. «Du projet d'organisation judiciaire avec le jury», article de Kehrwand, dans *NV* 9, 16 et 20 mai 1845.

209 BCU, IS 3681, K 4 p. 52.

210 *NV* 2 mai 1845, art. 13 du Projet de l'Association patriotique. Voir aussi *BGC* 13 mai 1845, p. 89-90.

Pendant les travaux de la commission constituante, Delarageaz insista pour *« que la Société, en échange d'un travail utile, garantît à chacun des moyens d'existence »*[211]. Toujours dans le même ordre d'idées, d'autres propositions avaient été faites pour que l'Etat assurât à chacun « le développement de ses facultés physiques et intellectuelles », ainsi que « l'instruction de la jeunesse » quand les parents n'étaient pas en mesure d'y subvenir. Peine perdue, la commission constituante refusa de retenir ces suggestions[212].

Malgré ces échecs, la gauche radicale ne se tint pas pour battue et elle revint à la charge lors de la discussion au Grand Conseil.

La première tentative fut celle du député du cercle de Lausanne, Cottier-Boys. Il releva que l'article premier du projet de constitution parlait de garanties sociales; or, la garantie « la plus sûre et la plus durable est certainement celle de l'instruction publique; puis vient la garantie du travail, qui doit être assuré par l'Etat ou par les communes aux citoyens pauvres, valides et sans occupation ». Les possibilités de travail ne manquaient pas, il suffisait de faire preuve de sens pratique: on avait des routes à construire, des marais à assécher et d'autres entreprises d'envergure à attaquer. Il fallait aussi inscrire dans la nouvelle constitution des garanties en faveur des infirmes, des vieillards et des enfants malheureux. « En négligeant l'éducation de l'enfance — poursuivait-il — on prépare des aliments pour la justice criminelle. »[213]

Druey, soutenu par Eytel, intervint à son tour. Dans une série d'articles additionnels[214], il formulait ses propositions de manière incisive et percutante; il voulait voir consacrer par la constitution la liberté d'enseigner « en se conformant aux lois sur cette matière ». De même, les parents devaient assurer à leurs enfants « l'instruction qui se puise dans les écoles publiques primaires ». Conformément à sa notion fondamentale de la société, où l'intérêt individuel était subordonné à l'intérêt collectif, il mettait l'enseignement sous la surveillance de l'Etat et le voulait conforme à l'opinion de la majorité, c'est-à-dire, « aux principes du christianisme et de la démocratie ». L'enseignement devait être accessible à tous et favoriser le développement intellectuel et physique des élèves.

---

211 PV constituante, p. 7.
212 PV constituante, p. 87/15-16, 91.
213 *BGC* 13 mai 1845, p. 60-61.
214 *BGC* 13 mai 1845, p. 86-90; 15 mai 1845, p. 142 s.

L.-H. Delarageaz, ancien conseiller d'Etat.
Crayon de E. Déverin (1854-1894). Musée de l'Elysée.

Garant de l'instruction des citoyens, l'Etat devait aussi assurer leur bien-être matériel; le droit au travail et le droit à l'assistance devaient être ancrés dans la constitution:

«Le travail est sacré.

»Tout Vaudois et tout confédéré est tenu au travail suivant ses forces et sa capacité.

»Le travail doit être organisé de manière à être accessible à tous, supportable et équitablement rétribué.»

«Tout Vaudois et tout confédéré a droit à l'assistance publique de sa bourgeoisie, lorsque le produit de son travail ne suffit pas à le faire vivre, lui et sa famille, en cas de maladie, ou lors d'autres circonstances qui seront appréciées par l'administration...»[215]

Conscient des critiques qu'il aurait à affronter, Druey avait averti que ses propositions ne contenaient rien de communiste, mais qu'elles étaient socialistes. Précaution bien inutile, car pour la plupart des députés communisme et socialisme étaient choses à peu près semblables dont il convenait de se défier également.

Les articles additionnels de Druey et ses vues sur l'organisation du travail n'obtinrent pas un accueil favorable. La plupart des orateurs, tout en déplorant la situation matérielle précaire d'une large couche de la population, jugeaient les remèdes de Druey trop hardis et craignaient leur conséquence: la création d'un Etat social. Druey fut même critiqué dans son propre camp: Delarageaz, qui pour l'essentiel partageait ses idées, trouvait néanmoins sur certains points leur expression «trop positive, trop crue»[216]; Eytel, d'accord sur le fond, pensait que l'expression de Druey pouvait prêter à confusion[217]. S'attaquant avec hardiesse à un sujet délicat, Druey ne rencontra que très peu d'appui et de compréhension. Il était manifestement en avance sur son temps et savait très bien que ses chances de succès étaient minimes, mais il présenta tout de même son postulat[218].

Le résultat le plus tangible des interventions de Druey fut de susciter la critique. Les libéraux crièrent au communisme et insinuèrent que Druey voulait, par l'intermédiaire de la nouvelle constitution, détruire les structures sociales existantes pour en créer

---

[215] *BGC* 13 mai 1845, p. 86-90.
[216] *BGC* 15 mai 1845, p. 157.
[217] *Ibid.*, p. 159.
[218] *BGC* 21 mai 1845, p. 351.

d'autres. Ils dépeignaient avec horreur le canton de Vaud devenu «un atelier où 200000 esclaves travailleraient sous la verge du gouvernement»[219].

Les propositions des radicaux touchaient à des idées beaucoup trop profondément ancrées pour avoir quelques chances de les ébranler. Admettre le droit à l'assistance publique, c'était vouloir entretenir l'oisiveté des oisifs — des pauvres — aux frais de la population active. Admettre l'intervention de l'Etat dans la vie économique, limiter la libre entreprise et la liberté du travail en le voulant organisé et obligatoire, c'était vouloir le communisme, doctrine que les pamphlétaires libéraux surent dépeindre avec lyrisme:

«Votre cœur ne se soulève-t-il pas de dégoût, lecteur, à la pensée d'une organisation pareille? Quoi! plus de maison paternelle, plus d'ordre, les doux noms de la famille n'auront plus de sens, plus aucun lien, plus de père, plus de frère, plus de sœur, plus d'œil ami vous suivant dans la vie, plus d'épouse, cet ange du foyer domestique; plus rien que l'ambition misérable d'acquérir par un travail de forçat la casaque du *bagne national* et l'assouvissement des besoins d'un jour, des vices d'une nuit.

»Voilà le communisme! Vaudois, voulez-vous le voir s'établir au milieu de vous?»[220]

Le problème social était étranger à la majorité de la population, perméable à toutes les descriptions fantaisistes. Il suffisait de dire que certains magistrats étaient communistes et que le communisme voulait abolir la propriété privée, pour horrifier une population paysanne attachée à sa terre.

La défaite de Druey et de la gauche fit apparaître la divergence profonde qui existait entre l'exécutif et le législatif. Le *Courrier suisse* releva, non sans plaisir, que le Conseil d'Etat était communiste, puisque seul un membre s'était opposé à Druey, et que le Grand Conseil avait le communisme en horreur, puisque Druey n'avait obtenu que trois suffrages. Les libéraux tirèrent de cette constatation une conclusion quelque peu précipitée: le corps exécutif devenant insupportable, il devait donner sa démission[221].

---

219 *CS* 27 mai 1845.
220 HURT-BINET, *Causeries*, n° 2, p. 12.
221 *CS* 20 et 23 mai 1845.

Le projet de constitution émergeait de ce premier débat au Grand Conseil plus pâle encore qu'il n'était apparu à l'issue des travaux de la commission constituante. Les radicaux de gauche — qui avaient fait la révolution et auxquels se rattachaient presque tous les membres du Conseil d'Etat — n'avaient pas obtenu ce qu'ils voulaient.

Pression de l'Association patriotique

Déçus par le nouveau Grand Conseil et par le résultat du premier débat, les radicaux de gauche décidèrent de porter certaines questions devant le peuple, afin de faire pression lors du second débat. Leur instrument politique était maintenant bien en place et bien rodé. La preuve en avait été fournie les mois précédents. Et c'était fort à propos que Jules Correvon, l'un des conservateurs les plus combatifs, mettait ses collègues en garde:

«Vous savez qu'il en existe [des associations politiques] dans notre canton qui sont fortement organisées: un comité central, puis des comités dans les principaux endroits du pays à qui le mot d'ordre est transmis comme par une étincelle électrique.»[222]

Le 17 mai — pendant le premier débat du Grand Conseil qui se termina le 30 mai — Jean-Pierre Luquiens et Jean-Louis-Benjamin Leresche, qui était alors secrétaire à la chancellerie d'Etat, convoquèrent une assemblée populaire à Lausanne et réunirent environ quatre cents personnes. Le Grand Conseil était en train de délibérer sur les articles relatifs à la liberté religieuse. Les organisateurs de l'assemblée — dont nous ignorons s'ils agissaient à titre privé ou en accord avec le comité central de l'Association patriotique — présentèrent ce même sujet à leur auditoire. Ils expliquèrent que le Grand Conseil s'occupait précisément de la question religieuse et que des pétitions circulaient, demandant le maintien de l'Eglise nationale et la suppression du traitement des pasteurs qui favorisaient la formation de sectes en dehors de l'Eglise[223]. Et Leresche ne se gêna pas d'envoyer un avertissement bien précis au Grand Conseil:

---

[222] *BGC* 20 mai 1845, p. 293.

[223] *CS* 20 mai 1845. Boisot, Mémoires, vol. 3, p. 137. J. Cart, *Histoire du mouvement religieux et ecclésiastique dans le canton de Vaud...* 3e part., t. VI, Lausanne 1880, p. 60-61.

«Il faudra que le Grand Conseil vote dans le sens des pétitions dans la question religieuse, sans quoi on s'insurgera de nouveau et on lui dira comme à l'ancien: va-t'en voir s'ils viennent, Jean.»[224]

En matière religieuse, le Grand Conseil vota finalement «dans le sens des pétitions» et sa décision s'accordait avec l'opinion de la majorité et de l'Association patriotique. Il n'en alla pas de même pour les autres questions.

L'Association patriotique tint une assemblée peu après la fin du premier débat, le dimanche 8 juin, au Casino. Elle fut présidée par Jules Eytel et réunit environ cent quarante délégués qui convinrent de réserver la décision de l'Association sur le renouvellement du Grand Conseil jusqu'au moment où le peuple aurait voté sur la constitution. D'autre part, l'assemblée générale décida de provoquer des assemblées populaires, afin d'influer sur le second débat qui devait commencer le 7 juillet. L'Association patriotique avait inscrit dans son projet de constitution: la liberté d'association, la liberté religieuse, les garanties sociales, l'initiative populaire et le jury[225]. Instruite par l'expérience, elle limita ses revendications à ces deux derniers points[226], les autres s'étant révélés trop délicats.

La manifestation qui eut le plus de retentissement fut l'assemblée populaire tenue à Yverdon le 29 juin et organisée par les sections du Nord vaudois[227]. Les questions à l'ordre du jour, le jury et l'initiative, furent présentées et défendues par un certain nombre d'orateurs membres de l'Association, entre autres, Jules Eytel qui présidait l'assemblée, Vincent Kehrwand, Louis-Henri Delarageaz, Abram-Daniel Meystre, préfet de Lausanne.

Cette fois encore, l'appréciation de la participation varia beaucoup: le *Nouvelliste* parlait de huit à neuf mille personnes, alors que le *Courrier suisse* et l'*Indépendant*, ne comptant que les hommes, estimaient l'assemblée à sept ou huit cents citoyens «dans le nombre desquels on remarquait plusieurs Allemands» et trois à quatre mille «spectateurs des deux sexes» réunis sur la place d'armes d'Yverdon[228].

---

224 *L'Indépendant* (abr. *Ind.*) 25 mai 1845.
225 Boisot, Mémoires, vol. 3, p. 138.
226 *Ind.* 5 juillet 1845; *NV* 13 juin 1845.
227 *NV* 24 juin 1845; *CS* 24 juin 1845.
228 *NV* 1er juillet 1845; *CS* 1er juillet 1845; *Ind.* 5 juillet 1845.

Le dimanche suivant, une autre assemblée importante traitant toujours du même sujet se réunit à Rolle. On remarquait notamment à la tribune, Kehrwand, Luquiens, Bachelard et Druey, qui profita de l'occasion pour réfuter les accusations de communisme portées contre lui[229]. C'était la première fois qu'il participait activement à une assemblée populaire; celle-ci se termina par un banquet en plein air. D'autres assemblées eurent lieu à Morges, Aubonne, Moudon et ailleurs dans le canton; certaines furent prévues et n'eurent pas lieu, ce qui fit dire au *Courrier suisse*: «Serait-ce peut-être que les habitants [...] se seraient montrés las de ce mode de gouvernement?»[230]

Le déroulement de ces assemblées était toujours le même: cortèges avec drapeaux et fanfares, discours, ovations et salves d'artillerie, bref, toute la pompe du patriotisme radical. Puis on passait à la votation; tous les chapeaux se levaient, on était unanime; la contre-épreuve était inutile, puisque l'opposition n'était pas de la fête.

La presse libérale critiqua vivement le procédé. Elle estimait que l'Association patriotique avait obtenu tout ce qu'elle voulait et même davantage: la modification des instructions de la députation vaudoise à la Diète; le renouvellement du Grand Conseil et du Conseil d'Etat à son avantage; la révision de la constitution. Après tous ces succès, les libéraux estimaient que l'Association devait être dissoute et qu'elle devait surtout laisser le canton se donner une constitution et se gouverner à sa guise, avec les institutions choisies par le peuple. La reprise des assemblées populaires était qualifiée de chantage, car s'il refusait de céder, le Grand Conseil risquait d'être renversé comme celui de février. Les libéraux déploraient surtout que le Conseil d'Etat attaquât ouvertement les décisions du Grand Conseil par le truchement de l'Association patriotique où plusieurs conseillers d'Etat avaient une influence prépondérante et où ils ne se faisaient pas faute d'exprimer leur opinion. Les conservateurs trouvaient à juste titre inconstitutionnel et anarchique que le Conseil d'Etat mît ainsi le peuple en opposition avec ses représentants[231].

---

229 *NV* 8 et 11 juillet 1845; *CS* 8 juillet 1845; *Ind.* 12 juillet 1845.
230 *CS* 15 juillet 1845.
231 *Ind.* 28 juin et 5 juillet 1845.

Le deuxième débat

Il commença le 7 juillet et dura jusqu'au 17. Le Grand Conseil apporta quelques retouches au projet amendé lors du premier débat, mais la discussion porta essentiellement sur les deux questions qui partageaient l'opinion: l'initiative et le jury.

L'initiative fut adoptée sur la proposition de Delarageaz: dorénavant, à la demande de huit mille citoyens actifs, les assemblées de cercles seraient convoquées[232].

La discussion sur le jury fut beaucoup plus vive et presque aussi longue que la première fois. Malgré un nombre un peu plus considérable de pétitions en faveur du jury pénal et civil, le Grand Conseil ne retint que le jury en matière criminelle, comme il l'avait fait antérieurement; cependant il renvoyait à la loi la possibilité d'instituer le jury en matière correctionnelle et civile; cette disposition fut retranchée lors du troisième débat[233].

Le vote du Grand Conseil

La discussion prit fin avec le troisième débat, les 18 et 19 juillet; la constitution révisée fut acceptée à l'unanimité du Grand Conseil, moins une voix, celle de Jean-Pierre Luquiens qui estimait que l'on s'était borné à faire au peuple de belles promesses qui n'avaient pas eu de suite[234]. Quelques députés radicaux manifestèrent leur déception — et pour cause — devant cette nouvelle constitution «radicale» qui convenait si bien aux libéraux qu'ils votèrent tous en sa faveur[235]. Les seules innovations, par rapport à la constitution de 1831, étaient: le droit d'initiative, que l'Etat de Vaud fut le premier à reconnaître en Suisse; l'admission des assistés au nombre des citoyens actifs; l'introduction du jury au pénal; la subordination des communes aux autres pouvoirs. Sur tous les autres points, les radicaux de gauche furent battus par un Grand Conseil étonnamment conservateur.

Le mérite des radicaux de 1845 fut sans contredit de faire participer aux affaires publiques une fraction plus importante de la popula-

---

[232] *BGC* 8 juillet 1845, p. 821.
[233] *BGC* 17 juillet 1845, p. 1033-1034; *BGC* 18 juillet 1845, p. 1097.
[234] *BGC* 19 juillet 1845, p. 1107.
[235] *BGC* 19 juillet 1845, p. 1107-1108.

tion, la campagne, en particulier. Ce fut grâce à ces suffrages qu'ils arrivèrent au pouvoir. Mais ils avaient considérablement sous-estimé l'inertie politique et l'esprit conservateur des paysans vaudois, peu enclins à changer les institutions existantes.

La révolution avait été faite pour chasser les Jésuites et non pour opérer une révision constitutionnelle dont la majorité de la population ne voyait pas la nécessité. Nous en voulons pour preuve les discussions du Grand Conseil et leur résultat. Le mécontentement populaire qui était à l'origine du soulèvement de février était dirigé bien plus contre les hommes au pouvoir que contre les institutions politiques.

La tentative des radicaux de gauche d'entraîner le canton de Vaud dans une réforme structurelle profonde fut annihilée par le Grand Conseil et par la nation, malgré l'appui de l'Association patriotique; nous pouvons admettre que seuls les cadres et une minorité des membres de l'Association défendaient des idées progressistes et que le gros de la troupe suivait sans trop savoir de quoi il s'agissait.

La campagne au sujet de la constitution et du Grand Conseil

Acceptée par le Grand Conseil, la constitution devait encore être soumise au peuple le 10 août. Une seconde question était posée au corps électoral: le Grand Conseil serait-il maintenu ou renouvelé?

Durant les trois semaines d'intervalle, les partis déployèrent une vive activité de propagande, tant par le moyen de journaux, de pamphlets et de libelles politiques que par celui de réunions, d'assemblées et de discours.

Devant l'activité de l'Association patriotique, les libéraux sentirent, dès la fin du premier débat, le besoin de s'organiser pour résister[236]. Ils soupçonnaient un pacte tacite entre le Conseil d'Etat et l'Association patriotique: en échange de l'influence politique qu'elle mettait au service de la majorité du Conseil d'Etat, ce dernier distribuait des places et des dignités aux membres de la société politique.

Les libéraux réalisèrent — un peu tard — qu'ils devaient réagir s'ils ne voulaient pas perdre toute influence. Ils en vinrent donc à créer une société politique semblable à celle des radicaux, afin de

[236] Boisot, Mémoires, vol. 3, p. 141-142.

pouvoir manifester leur opinion par un moyen plus efficace que celui de la presse[237]. Un comité se réunit à Lausanne le 19 juin 1845 et élabora un manifeste et un règlement provisoire qui furent présentés à la population par les journaux, au début de juillet. Le président de la société était Louis Ruchet, l'ancien président du Conseil d'Etat.

L'Association se créait «dans un but de *liberté*». Elle voulait rétablir l'équilibre politique, rétablir l'*égalité* entre tous les citoyens et entre les diverses localités et régions du pays. Elle militait aussi pour le maintien de l'*ordre*, le respect des autorités et des institutions que le peuple vaudois s'était données et elle entendait s'opposer à tout ce qui pourrait entraver la marche des affaires publiques. Elle repoussait avec véhémence toute tentative «d'implanter de nouvelles théories sociales et communistes qui sont en définitive l'abolition de la propriété et la consécration du despotisme». En matière de politique fédérale, elle restait fidèle au principe du respect de la souveraineté cantonale. Elle n'acceptait donc l'éloignement des Jésuites que par voie légale. Son manifeste se terminait par ces mots:

«L'Association est fondée essentiellement pour fournir à *tous* les citoyens un moyen d'exercer leur influence légitime sur la marche des affaires publiques. Elle se dissoudra dès l'instant où les circonstances n'exigeant plus son concours, elle serait sans but.»[238]

A l'exemple des radicaux, les conservateurs cherchèrent à implanter leur société sur le territoire du canton et favorisèrent la création de sections locales[239]. Ils portèrent essentiellement leur effort sur les régions rurales de l'arrière-pays où ils pouvaient espérer plus de faveur que dans les régions viticoles.

L'Association libérale tint sa première assemblée générale le dimanche 3 août dans le jardin de l'Abbaye de l'Arc, à Lausanne. Elle réunit environ mille deux cents personnes avec les délégués des comités de quelques autres districts. Le but de la rencontre était de constituer définitivement l'association dans le district de Lausanne et de discuter les deux questions sur lesquelles les électeurs allaient devoir se prononcer. Divers orateurs présentèrent le programme de l'association et ne manquèrent pas de stigmatiser, une fois de plus, les ten-

---

[237] *Ind.* 5 juillet 1845.

[238] *GL* 4 juillet 1845; *Ind.* 5 juillet 1845.

[239] *NV* 4, 8, 11, 15 et 29 juillet 1845; 1er août 1845. *CS* 9 août 1845. *Ind.* 9 août 1845, supplément.

dances communistes de certains magistrats, Druey et Delarageaz en particulier. Les organisateurs s'abstinrent de donner un mot d'ordre pour la votation, mais ils appuyèrent l'idée du renouvellement du Grand Conseil[240]. Ils en escomptaient manifestement un regain de pouvoir et une nouvelle composition du Conseil d'Etat.

En raison du manque de documents, il est difficile d'évaluer l'ascendant de la société libérale. Il semble qu'elle eut quelque peine à prendre pied et que son influence ne fut aucunement comparable à celle de l'Association patriotique à laquelle elle voulait faire concurrence.

L'Association libérale avait clairement annoncé qu'elle lutterait contre le communisme; tacitement, elle accusait le Conseil d'Etat et certains magistrats d'être communistes[241]. Les libéraux attaquèrent par le biais des sociétés d'ouvriers allemands dont l'activité s'était déplacée en Suisse romande, après l'incident de Steinhölzli en 1834 et le conclusum de 1836. L'offensive des libéraux contre les sociétés communistes n'était qu'une riposte aux attaques des radicaux contre les dissidents, car les menées contre les mômiers visaient en premier lieu les libéraux qui s'en faisaient les défenseurs. L'agitation et les faux bruits, orchestrés et répandus par les conservateurs et l'Association libérale, portèrent leurs fruits et suscitèrent de l'inquiétude dans la population. Ils attirèrent l'attention sur ces sociétés qui vivaient en vase clos et qui n'avaient de relations qu'avec fort peu de Vaudois. Il était tout à fait erroné de prétendre que leurs idées pouvaient avoir quelque influence sur la population, d'autant plus que leurs publications, rédigées en allemand, n'étaient destinées qu'à leurs seuls membres[242].

Des pétitions réclamant l'expulsion des communistes et la dissolution de leurs groupements furent adressées au Grand Conseil. Certaines d'entre elles allaient jusqu'à demander la révocation des fonctionnaires et magistrats professant des idées communistes[243].

En septembre 1845, sous la pression de l'opinion publique et du Grand Conseil, le Conseil d'Etat ordonna l'expulsion d'un certain nombre de communistes allemands et la dissolution de «toutes les

---

[240] Boisot, Mémoires, vol. 3, p. 142-143. *NV* 7 et 8 août 1845. *CS* 5 août 1845. *Ind.* 9 août 1845. *GL* 5 août 1845.

[241] *NV* 8 août 1845. *Ind.* 9 août 1845.

[242] Brugger, *Handwerkervereine*, p. 30.

[243] *BGC* 18 juillet 1845, p. 1081-1084. Voir aussi: ACV, K VII e 11.

sociétés d'ouvriers allemands ou autres étrangers à la Suisse»[244]. Cette décision était une concession des radicaux de gauche à l'opinion publique; la plupart d'entre eux réalisaient qu'il était prudent d'éviter ce voisinage compromettant[245]. Seuls, à l'extrême gauche, quelques sympathisants protestèrent contre les mesures d'expulsion[246].

La bienveillance des radicaux de gauche allait pourtant aux sociétés communistes. Druey, qui était persuadé que l'influence des sociétés allemandes était nulle sur la population autochtone, avait tenté de démontrer leur innocuité, lors de la discussion au Grand Conseil[247]. Par la suite, il se contenta de chasser les meneurs.

Les sociétés dissoutes se reconstituèrent sous des formes moins politisées, sociétés de chant et d'instruction, telles qu'elles l'avaient été auparavant. Leurs préoccupations sociales et politiques passèrent à l'arrière-plan[248]. Le gouvernement avait réalisé qu'elles exerçaient une influence positive sur les ouvriers et les artisans en les éloignant des cafés et en leur proposant d'autres occupations pour leurs loisirs. Par sa décision, il n'avait pas tant manifesté la volonté de les détruire que celle de les purger de leurs théoriciens et agitateurs, ce qui suffit à leur enlever tout pouvoir[249].

Derniers assauts avant le 10 août

La révision constitutionnelle, sans apporter les modifications que ses promoteurs eussent souhaitées, agita beaucoup les différents partis. De part et d'autre, on déploya une énergie considérable pour la propagande. Mais l'enjeu se situait bien plus au niveau du prestige politique des partis que dans l'objet même de la votation. Il s'agissait essentiellement, pour les radicaux, de se faire plébisciter.

A côté de la bataille que se livraient les deux associations politiques et les journaux de partis, la lutte s'engagea partout. L'Association patriotique avait donné à ses membres la mission de se diviser par groupes et de provoquer des assemblées populaires dans tout le

---

244 *Rec. des lois* 1845, p. 515-518, arrêté du 18 sept. 1845. Voir aussi: ACV, K VII e 11.

245 Boisot, Mémoires, vol. 4, p. 6.

246 ACV, J 214 f° 102.

247 *BGC* 19 juillet 1845, p. 1110-1113.

248 Brugger, *Handwerkervereine*, p. 198.

249 Vuilleumier, *Weitling*, p. 49, n. 29.

canton[250]. Les conseillers d'Etat eux-mêmes ne craignirent pas l'effort de participer personnellement à la campagne, parcourant le pays et plaidant pour l'acceptation de la constitution et pour le maintien du Grand Conseil, «maintien qui implique, comme on sait, le leur»[251].

L'Association patriotique avait d'abord penché pour le renouvellement du Grand Conseil[252], elle y renonça. Les motifs de sa volte-face semblent évidents: d'une part, l'Association patriotique et les radicaux voulaient à tout prix éviter de faire campagne commune avec leurs adversaires. D'autre part, ils craignaient de perdre des voix lors de nouvelles élections législatives. L'euphorie qui avait suivi le coup d'Etat s'était dissipée. Le gouvernement était critiqué de plus en plus ouvertement et, dans certaines régions, la population manifestait sa déception en se ralliant aux libéraux.

D'ailleurs, l'unanimité ne régnait pas dans les rangs de l'Association patriotique; certains membres, mécontents de la révision constitutionnelle, attaquèrent vivement la doctrine officielle de l'Association et du gouvernement.

Jean-Pierre Luquiens, qui avait déjà manifesté son opposition lors du vote au Grand Conseil, tint une assemblée populaire dans son cercle de Romainmôtier le dimanche 3 août et proposa à ses électeurs de rejeter la nouvelle constitution, mais de maintenir le Grand Conseil[253]. Vincent Kehrwand fit également campagne contre la constitution, car l'organisation judiciaire n'avait pas été acceptée telle qu'il la proposait. C'est vraisemblablement sur son initiative et grâce à son influence que la section de Nyon de l'Association patriotique se prononça pour le rejet de la constitution, à la grande joie du *Courrier suisse*. Kehrwand voulut aussi mobiliser toute la société politique et il convoqua une assemblée générale pour le dimanche 3 août au Casino[254]. Cette tentative de sédition fut vivement critiquée dans son parti et l'on pria Delarageaz d'intervenir pour empêcher la parution de la convocation dans le *Nouvelliste*[255]. La section de Nyon fut probablement remise à l'ordre car elle se rétracta quelques jours plus tard. L'assemblée de l'Association patriotique eut pourtant lieu, en

---

250 *CS* 9 août 1845.

251 *CS* 9 août 1845. Boisot, Mémoires, vol. 3, p. 140.

252 Voir *supra*, p. 204.

253 *CS* 9 août 1845.

254 *GL* 29 juillet et 5 août 1845. *CS* 1er août 1845.

255 BCU, IS 3681, B 93: lettre de J. Thury et fils, 28 juillet 1845; B 95: lettre de Duvoisin, notaire, 30 juillet 1845.

même temps que celle de l'Association libérale à l'Abbaye de l'Arc, mais aucun journal n'en fit de compte rendu détaillé[256].

La bataille politique donna aussi naissance à une quantité de brochures de circonstance, libelles politiques et pamphlets, patronnés par les deux partis. Du côté conservateur, nous citerons les «Causeries politiques» d'Oscar Hurt-Binet et le «Simple récit de la révolution» de Louis Vulliemin qui parut peu avant le 10 août. Même Vinet entra en lice avec une petite brochure, recommandant le rejet de la constitution qu'il critiquait essentiellement à cause du droit d'initiative dans lequel il voyait une source d'agitation et de changement perpétuels[257].

Toute une série de publications anonymes, comme les deux précédentes, furent destinées à des lecteurs moins avertis[258]. Elles étaient rédigées dans un style plus simple et populaire, souvent sous forme de lettre à un correspondant imaginaire; l'écrit d'un parti provoquait la réplique de l'autre. Ces brochures furent très largement répandues: on distribua l'une d'elles à plus de neuf mille exemplaires[259]; peu avant la votation, on en joignit encore deux à chaque numéro du *Nouvelliste*[260]. Du côté radical, ces feuilles étaient financées par la caisse de l'Association patriotique et tout porte à croire que leurs auteurs sortaient des rangs de l'Association ou de ceux du comité central[261]. Pour avoir le dernier mot, les radicaux publièrent leur ultime brochure sous le nom d'emprunt de la propagande libérale, comme si l'auteur avait été un conservateur se ralliant finalement au point de vue de la majorité. Les libéraux s'indignèrent de cette «usurpation mensongère»[262], mais les radicaux ne s'en émurent guère.

Le Conseil d'Etat intervint aussi et son geste, assez anodin, eut des conséquences inattendues et profondes. Il publia une proclamation dans laquelle il donnait des explications sur les modifications apportées à la constitution et sur le renouvellement ou le maintien du

---

256 *GL* 5 août 1845.

257 [ALEXANDRE VINET], *Faut-il accepter ou rejeter la constitution?* Lausanne 1845, 15 p. Brochure anonyme attribuée à Vinet par A. DE MONTET, *Dictionnaire biographique*, t. II, p. 623.

258 Toute une série de ces brochures a été recueillie par François Pidou dans sa collection de «Brochures vaudoises», voir BCU sous la cote F 1045.

259 *CS* 23 mai 1845.

260 *CS* 9 août 1845.

261 BCU, IS 3681, B 75: lettre de François Thury, 21 juin 1845; B 93: lettre de J. Thury et fils, 28 juillet 1845.

262 *CS* 9 août 1845.

Grand Conseil; il s'y défendait aussi formellement contre les accusations de communisme et d'irréligion répandues sur son compte[263]. Cette proclamation ne peut guère être considérée comme tendancieuse, si ce n'est qu'elle jugeait les nouveaux articles constitutionnels de manière positive et qu'elle repoussait les attaques du parti libéral. Afin d'atteindre un public aussi vaste que possible et de donner un caractère solennel à la votation, le Conseil d'Etat envoya cette déclaration aux pasteurs avec mission de la lire en chaire le dimanche 3 août. Cet ordre fit éclater un conflit latent depuis plusieurs années entre le gouvernement et le corps pastoral et il aboutit à la création de l'Eglise libre qui mena, pendant plus d'un siècle, une existence indépendante de l'Eglise nationale vaudoise.

Le combat en matière ecclésiastique fut mené personnellement par Druey, qui se montra un adversaire redoutable. Il ne pouvait tolérer la prétention des pasteurs à un statut particulier les distinguant des autres fonctionnaires. Tant qu'ils recevaient leur mandat et leur salaire de l'Etat, Druey n'acceptait aucune différence. Ils devaient se soumettre à l'autorité. Il liquida le conflit de manière dure, préférant affaiblir le corps pastoral plutôt que de lui laisser une situation privilégiée et influente: «Dieu préserve le pays de tomber sous la domination d'un clergé quelconque.»[264]

L'Association patriotique n'intervint pas officiellement dans la controverse. Elle se contenta d'envoyer au Conseil d'Etat des messages de sympathie, l'assurant de tout son soutien et de son appui dans la ligne politique choisie[265].

Le 10 août, le peuple vaudois accepta la constitution à 17672 suffrages positifs contre 10035 suffrages négatifs et le Grand Conseil fut maintenu par 17111 oui contre 8530 non[266]. Le gouvernement radical se voyait donc plébiscité et son œuvre, la constitution de 1845, était sanctionnée par le peuple.

*

* *

---

263 *Rec. des lois* 1845, p. 364-384.
264 DRUEY, *Correspondance*, II, p. 232.
265 *NV* 18 et 28 nov. 1845, 30 déc. 1845.
266 *Rec. des lois* 1845, p. 427 s.

La contribution de l'Association patriotique au succès radical fut considérable.

Ce fut elle qui exploita le malaise régnant entre le parti gouvernemental et de larges couches de la population. Son mérite — et celui de son fondateur Louis-Henri Delarageaz — fut de prendre conscience du dissentiment latent pour le faire éclater au grand jour.

La présence de l'Association patriotique modifia considérablement la scène politique vaudoise. Jusque-là, les affaires publiques avaient été réservées à une classe dirigeante limitée, issue essentiellement de la bourgeoisie citadine cultivée; dorénavant, les préoccupations politiques n'allaient plus être l'apanage des salons de la ville, elles allaient se répandre dans la rue, dans les cabarets, à la campagne. L'Association patriotique a littéralement vulgarisé la politique: dans un sens positif en la mettant à la portée de tous, dans un sens négatif en lui enlevant une certaine distinction et en lui conférant un caractère simpliste, parfois violent; elle en fit un peu une foire d'empoigne. L'argumentation politique radicale n'avait rien de commun avec l'intellectualisme des libéraux, esprits académiques et instruits, certes, mais prisonniers de leur culture et incapables de prendre des décisions catégoriques. Les radicaux et l'Association patriotique ne s'embarrassaient pas de nuances et de subtilités dans leurs décisions: on était «pour» ou on était «contre». Ce caractère entier se manifestait de façon frappante dans la presse et dans les discours tenus aux assemblées populaires. Le *Nouvelliste* dans ses articles de propagande ne craignait pas les calomnies et les diffamations les plus grossières pour discréditer les conservateurs. Toutes les ruses et tous les propos visant à semer la confusion, à identifier les libéraux à des collectivités détestées — les Jésuites et les mômiers — paraissaient justifiés. La riposte fut l'accusation de communisme et d'irréligion lancée par les libéraux contre le gouvernement.

Avec les assemblées populaires, l'Association patriotique introduisit dans le canton de Vaud un moyen de propagande politique que l'on connaissait déjà dans les cantons suisses allemands. Ce genre de manifestation n'avait encore jamais eu de succès en Suisse romande, mais il s'imposa rapidement. Il servit grandement à politiser la population rurale. Le ton qui y régnait était polémique et joyeux. Les radicaux y avaient introduit l'ambiance des fêtes de tir qui étaient auparavant leurs forums politiques. On s'y rendait drapeaux flottants et tambours battants, les orateurs étaient salués par des salves d'artil-

lerie. Ce climat de kermesse populaire rebutait les libéraux — qui d'ailleurs n'étaient pas conviés — et qui réprouvaient le caractère révolutionnaire et démagogique de ces réunions.

Il n'en demeure pas moins qu'ils manifestèrent une insouciance coupable devant les événements et qu'ils furent complètement pris au dépourvu lors de la révolution vaudoise. Les radicaux n'y étaient pas plus préparés; rares furent ceux qui surent juger la situation et plus rares encore ceux qui étaient déterminés à l'exploiter à l'avantage de leur parti.

Par le seul fait de son existence, l'Association patriotique joua un rôle considérable dans le déroulement du coup d'Etat. Nous avons souligné la série d'impondérables qui détermina, jusqu'à un certain point, l'enchaînement des événements. Pendant les premières heures, tout fut mis en œuvre pour éviter un affrontement. Ce ne fut que dans le courant de la soirée du 13 février que Delarageaz décida de prendre les choses en main et de braver le gouvernement qui faisait appel à la troupe. Il ne pouvait prendre une telle décision que sûr de l'appui de son organisation.

L'attitude indécise et hésitante du gouvernement libéral favorisa les radicaux. Les conseillers d'Etat expliquèrent par la suite qu'ils s'étaient sentis gênés dans leurs décisions par la présence des «deux traîtres Druey et Blanchenay»[267]. Malgré leur opposition au gouvernement libéral, on ne peut guère imputer à ces deux hommes un comportement déloyal envers leurs collègues: Druey garda ses distances à l'égard du mouvement insurrectionnel jusqu'à la démission du gouvernement. Ils n'avaient pas non plus, comme on le prétendit, de plan prémédité.

La révolution fut incontestablement menée par un petit groupe de radicaux dont les plus décidés étaient Delarageaz et Eytel. Il semble, au dire de certains[268], que ce dernier se plaisait à exciter la population, tandis que Delarageaz dirigeait le mouvement amorcé vers la bonne voie. Comme les documents font défaut sur cette question de détail, nous ne pouvons pas répartir les responsabilités avec précision.

Dès le commencement de l'action, les chefs de l'Association patriotique étaient partagés quant à la marche à suivre et la plupart ne voulaient entendre parler de révolution ou de renversement politique,

---

[267] Boisot, Mémoires, vol. 3, p. 39.

[268] Voir notamment la lettre de Jules Michaud du 22 déc. 1874: BCU, IS 3681, J 116.

même au moment où la réussite semblait assurée. Delarageaz avait réalisé que la situation était favorable et avait présenté un plan vivement repoussé par ses collègues. Quelques-uns d'entre eux seulement entrèrent dans ses vues et prirent la tête d'un mouvement insurrectionnel, contre l'avis de la majorité.

Si le mérite du coup d'Etat revient à quelques dirigeants de l'Association patriotique qui surent apprécier la situation et se servir de l'instrument qu'ils avaient forgé, ils durent, après avoir réussi, faire appel à un chef. Druey était l'homme du pouvoir ayant suffisamment d'expérience pour garder en main ce qui avait été acquis et conduire le mouvement. Dès la première assemblée populaire générale et surtout lors de la seconde, il imposa des mesures et un rythme qui tinrent en échec l'opposition déchue: le remplacement des pouvoirs législatif et exécutif par un gouvernement provisoire muni de pleins pouvoirs, le renvoi de tous les fonctionnaires qui ne reconnaîtraient pas le nouveau gouvernement et la décision d'une révision constitutionnelle. L'effondrement du parti libéral fut complet; l'opposition se montra incapable de se ressaisir et ne put, par la suite, qu'entraver médiocrement la marche des affaires. Druey s'y était pris de manière systématique et il poursuivit le démantèlement du régime précédent.

Dans le domaine des réformes, en revanche, les objectifs des radicaux furent combattus autant par la majorité de leur propre parti que par les conservateurs. L'Association patriotique était intervenue dans la discussion pour une nouvelle constitution avec un projet complet, établi par la section de Lausanne. Ce texte hardi dépassait de loin les prétentions radicales et certaines de ses dispositions ne furent même plus mentionnées par la suite. Pour sa part, Druey avait fait sensation en voulant introduire dans la constitution le principe d'une assurance sociale. Le projet de l'Association patriotique allait dans le même sens. Druey voulait aussi que le travail fût déclaré obligatoire, mais garanti par l'Etat à des conditions acceptables; de même, l'assistance publique devait servir le bien général. Druey fut conspué par les libéraux et ne trouva guère d'appui dans son propre camp. De plus, l'accusation de communisme portée contre lui et contre le gouvernement eut tellement de retentissement que ceux qui avaient fait des propositions révolutionnaires durent promptement prendre leurs distances à l'égard des théories progressistes et des associations d'ouvriers allemands.

Les chefs radicaux durent lâcher du lest pour défendre leur place à la tête d'un parti et d'un Grand Conseil campagnards et en majorité conservateurs:

«Et l'exemple même de MM. Druey et Delarageaz a montré que les chances des révolutions qui portaient à la tête des affaires des hommes qui auraient tenu au communisme, arracheraient plutôt ces hommes à ses doctrines, qu'elle ne l'introduiraient avec eux dans le gouvernement de l'Etat.»[269]

Cette constatation de Boislecomte, ambassadeur de France en Suisse, rend parfaitement compte de la rapide évolution du radicalisme qui ne resta progressiste que très peu de temps après son arrivée au pouvoir. Ce glissement «obligé» vers le conservatisme mit un frein aux réformes projetées par la gauche. Seuls le droit d'initiative populaire et le jury en matière criminelle réussirent à passer, grâce à la pression de l'Association patriotique qui, elle aussi, s'était finalement limitée à ces deux objectifs.

L'Association patriotique fournit au gouvernement qu'elle avait porté au pouvoir un appui considérable. C'était la première fois que l'on voyait apparaître sur la scène politique vaudoise un groupement structuré et organisé, capable d'entraîner pour sa cause de nombreux partisans répandus dans tout le canton. Le comité central pouvait faire appel à tout instant à ses membres et réunir, en peu de temps, une foule impressionnante. Disposant de moyens financiers et de forces bénévoles, l'Association patriotique était en mesure d'organiser une véritable campagne électorale, d'un genre tout à fait moderne. Favorables à la démocratie directe, les radicaux avaient réalisé l'importance de la propagande pour gagner des électeurs. Ils se servirent donc de tous les moyens publicitaires qui étaient à leur disposition: campagne orale par les membres de la société ou par le truchement des assemblées populaires, patronage d'un journal d'opinion et publication de brochures de circonstance largement diffusées.

L'opposition dut, à contre-cœur, admettre l'efficacité de la société radicale. Elle décida donc de fonder une association semblable. Mais l'Association libérale resta un club politique, plus ou moins fermé, alors que l'Association patriotique évoluait dans le sens d'un parti politique moderne.

---

[269] VUILLEUMIER, *Weitling*, p. 89.

Les radicaux réalisèrent clairement que le but qu'ils voulaient atteindre — la transformation de la démocratie représentative en démocratie directe — impliquait la modification des règles du jeu politique. Ils prirent conscience de ses mécanismes et s'assurèrent les instruments qui en garantissaient le bon fonctionnement. En considération du rôle nouveau dévolu à l'opinion publique, l'Association patriotique était le moyen adéquat pour susciter les suffrages et elle préfigurait ainsi l'activité des partis politiques modernes.